



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 ☎ 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL

du 1^{er} JUILLET 2016 :

*Collèges « Collecte et/ou traitement
des déchets ménagers »*

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Date de convocation : 24 juin 2016

Date d'affichage : 12 juillet 2016

Secrétaire de séance : Maryvonne TAVILIEN

Secrétaire auxiliaire : Nathalie DURAND

Nombre de délégués en exercice : 24

Nombre de présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 15

Le premier juillet de l'an deux mille seize, à 14h30, le Comité Syndical composé des Collèges « Collecte et/ou traitement des déchets » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Chauvigny, sous la Présidence de Monsieur Yves BOULOUX.

⇒ Etaient présents :

BOULOUX Yves – Président

COLIN Ernest - NOMINÉ MARIIGNAN Catherine – PORCHET Bernard - TREMBLAIS Daniel – Vice-Présidents

BAUVAIS Claudie – DECELLE Odile - GIRARDEAU Jules – GIRAUD Patrick – JEAN Gisèle – JOSEPH Jean-Pierre - LAGRANGE Annie - LATU Roland – PORTE Michel – TAVILIEN Maryvonne - Membres du Comité.

⇒ Etaient excusés :

LATOUR Monique –Receveur du Syndicat.

BOZIER Gérard – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – FOUCHER Claude – GLAIN Jean-Marie – KESTEMAN Isabelle – PROVOST Jean-Pierre - Membres du Comité.

⇒ Assistaient également à la séance :

Personnels du Syndicat : SAZARIN Jérôme - Directeur Général des Services – DURAND Nathalie, Resp. des Affaires Générales- MADEJ Jean-Luc, Resp. Service Comptabilité – SIRONNEAU Franck, Resp. Service Ressources Humaines - ROUZIERE Isciane, Resp. Service Animation des Territoires – PLISSON Isabelle, Resp. Service facturation et relation à l'usager -REVEILLAULT Nicolas, Resp. d'Exploitation et FROGER Clémence, Resp. d'Exploitation adjointe.

N°C20160701_057 :
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 22 MARS 2016

Nombre de délégués en exercice : 24	Pour : 14
Nombre de présents : 15	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) : 1
Nombre de votants : 15	A l'unanimité

➔ **Délibération :**

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint avec 15 délégués présents.

Madame Maryvonne TAVILIEN, déléguée de la Communauté de Communes du Lussacois, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2016 est adopté sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour, composé des points suivants :

▪ **Informations :**

- 1) Présentation en séance de la nouvelle organisation du Pôle de gestion des déchets
- 2) Avancée de l'étude territoriale de la fonction tri

▪ **Délibérations :**

- 3) Présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
- 4) Décision modificative n°1 au Budget 2016
- 5) Lancement de la consultation pour la réalisation de prêts bancaires concernant le programme d'investissement 2016
- 6) Modification de la grille tarifaire
- 7) Constitution d'un groupement départemental pour la vente des matériaux issus de la collecte sélective
- 8) Collecte du papier par les associations
- 9) Compte-rendu des travaux du groupe de travail « sacs de collecte »
- 10) Renouvellement des principes de facturation des apports de déchets verts en déchèterie
- 11) Renouvellement de la convention de partenariat pour le dépôt en déchèterie de Lussac-les-Châteaux de déchets issus de l'activité de dépôt-vente/chinetterie de l'ADECL
- 12) Avenant à la convention avec l'association Corbeau Blanc pour l'intégration de l'activité réemploi à la déchèterie de Montmorillon
- 13) Sollicitation d'une subvention auprès de la Région dans le cadre des Semaines Régionales de l'arbre et de la haie
- 14) Convention de collecte des ordures ménagères avec la Communauté de Communes du Haut-Limousin
- 15) Questions diverses

Observations : Madame BAUVAIS, absente lors de la séance du 22 mars 2016, s'abstient lors du vote pour l'approbation du procès-verbal.

POINTS D'INFORMATION

1) Présentation en séance de la nouvelle organisation du Pôle de gestion des déchets : **(cf. organigramme des services en annexe)**

Le Président présente aux membres du Comité les deux nouveaux agents recrutés pour assurer la direction du service exploitation du pôle de gestion des déchets, il s'agit de Nicolas REVEILLAULT et Clémence FROGER. Il laisse ensuite la parole aux intéressés pour une présentation de leurs parcours respectifs.

2) Avancée de l'étude territoriale de la fonction tri :

Le Président rappelle qu'il a été lancée en début d'année une **importante étude territoriale à l'échelle du Département de la Vienne et du SYMCTOM du Blanc** visant à réfléchir à une réorganisation de la fonction tri à l'échelle de ce territoire.

Le 6 juin 2016 a eu lieu un Comité de Pilotage au cours duquel fut donné un état des lieux complet. Celui-ci a porté sur l'organisation des schémas de collecte, sur les tonnages collectés, sur le fonctionnement des centres de tri, sur le bilan social, les performances environnementales, les coûts de collecte sélective.

De ce diagnostic, il ressort que :

- Le périmètre d'étude est à dominante mixte-rurale et représente 460 000 habitants ;
- Les schémas de collecte mis en place sont très hétérogènes selon les collectivités, mais que 58 % de la population sont collectés en mélange (emballages + papiers).
- Les tonnages collectés d'emballages et de papiers sont de **22 134 tonnes**, soit un ratio de 48 Kg / hab., conforme à la moyenne nationale. Le taux d'erreur de tri est en moyenne de 15.1%, ce qui est également dans la moyenne.
- Le nombre de centres de tri présents sur le territoire **(4)** est trop élevé et donc leur taille et mécanisation est insuffisante :
 - Seul le centre de tri de SUEZ Environnement à Poitiers est partiellement adapté, mais il est enclavé et sans possibilité d'évoluer
 - Le centre de tri du SIMER a un potentiel intéressant en termes d'évolution car une parcelle de 6 Ha et un bâtiment de 3 000 m².
- L'activité tri sur le périmètre de l'étude génère **84 emplois**, dont 25 fonctionnaires, 35 emplois aidés et 24 CDI.

- Des solutions de reconversion de certains centres sont possibles avec des activités de démantèlement, de ressourcerie. Mais il est peu probable que ces activités suffisent à conserver l'ensemble des 84 emplois.
- Le budget annuel de gestion de la collecte sélective est de 10.3 M€, soit 463 € HT /tonne :
 - 6.5 M€ pour la collecte (2/3 du coût)
 - 3.8 M€ pour le traitement (1/3 du coût)
- Urgence de la réflexion dans le Département de la Vienne car d'autres départements sont en avance et se sont dotés de centres de tri modernes (17 au Sud, le 37 au Nord, le 87 à l'Est).
- Des contacts sont noués avec certaines collectivités des Deux-Sèvres car ce Département ne dispose pas de centres de tri modernes et donc ces gisements seraient utiles pour maintenir de l'activité dans la Vienne.

La seconde étape de cette étude sera la construction de scénarii pour voir combien et quel type d'équipement peuvent continuer à exister et quelles en sont les conséquences sur le plan social, économique et environnemental.

Au cours de la 3^{ème} phase, les 2 ou 3 scénarios les plus crédibles seront approfondis avec des solutions de reconversion pour les sites qui seraient fermés. Le critère économique ne sera pas le seul à prendre en compte, car au regard des emplois et de l'activité générée les critères sociaux et environnementaux seront très importants.

Observations/débats :

Madame JEAN note que concernant l'espace disponible et les capacités d'extension le centre de tri du SIMER ressort en bonne position, mais que cela doit être différent concernant l'accessibilité du site et son emplacement géographique.

Le Directeur confirme ce constat et précise que ce dernier est bien situé pour son territoire actuel, mais plus éloigné au regard du périmètre de l'étude. Pour autant, il indique que des partenariats peuvent être noués pour limiter les coûts de transport et cite l'exemple d'échanges de flux : ordures ménagères du SIMER vers l'incinérateur de Grand Poitiers, pour redescendre avec du tri sélectif. Rappellant que le Département de la Vienne est historiquement un territoire émiétté pour la gestion des déchets, le Directeur conclut en insistant sur la nécessité de construire une entente avec les autres collectivités de la Vienne.

N°C20160701_058 :
**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS**

Nombre de délégués en exercice : 24	Pour :
Nombre de présents : 15	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 15	A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>

→ **Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.2224-17-1;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport ci-après :

Conformément à l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités, il appartient au Président du Syndicat de présenter chaque année le rapport annuel sur le prix et la qualité du service, dont le décret n°2015-1827 du 30 décembre dernier est venu modifier la dénomination et préciser les modalités de présentation. Désormais, ce dernier s'intitule « **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets** » et doit contenir des informations plus développées que la précédente version et notamment pour les différents indicateurs (techniques, financiers...).

Concernant le volet financier, doivent figurer le montant des aides publiques et des soutiens des Eco-organismes, les recettes globales et détaillées par flux de déchets, les coûts complets et aidés (globaux et par flux). Par ailleurs, les coûts doivent être exprimés en euros HT par tonne et en euros HT par habitant (*source matrice compta-coût de l'Ademe renseignée par le SIMER*).

En référence à la loi sur la transition énergétique, le rapport doit également montrer comment le Syndicat se situe par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité décide :

- **D'approuver le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets tel que présenté en séance (cf. rapport joint en annexe).**

Observations/débats :

La Responsable de l'animation des territoires délivre au Comité des données de l'ADEME datant de mai dernier, à savoir que le gaspillage alimentaire représente 10 millions de tonnes, soit environ 16 millions d'euros.

Monsieur LATU souhaite savoir quelle part représente les invendus.

Ne possédant pas sur place cette donnée, la Responsable de l'animation des territoires indique toutefois que la plus grande part de gaspillage alimentaire est imputée aux ménages. Elle précise également que la loi concernant les invendus est en cours d'évolution. Les grandes surfaces devraient dans les prochains mois avoir l'obligation de faire don des invendus aux Associations.

**N°C20160701_059 :
DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2016**

Nombre de délégués en exercice : 24	Pour :
Nombre de présents : 15	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 15	A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>

→ **Délibération :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;*
- Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;*
- Vu la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2016 N°C20160322_025 portant adoption du budget primitif 2016.*

Le Vice-Président en charge des finances, Monsieur Bernard PORCHET, expose le rapport suivant :

La décision modificative présentée ce jour porte pour l'essentiel sur l'acquisition d'un nouvel outil global de facturation et de suivi de la relation à l'utilisateur, mais concerne également les travaux de création de bureaux à l'Eco-Pôle.

Comme évoqué lors de la séance du Bureau Syndical du 20 juin dernier, le Syndicat a rencontré tout au long de l'année de nombreuses difficultés avec son prestataire informatique STYX suite à la mise en place de nouveaux dispositifs de facturation (badges des professionnels, mensualisation et proratisation de la REOM), tant en termes de paramétrages, que d'assistance.

Il apparaît donc nécessaire d'acquérir un nouvel outil qui soit en mesure de gérer, la facturation de la redevance, les apports en déchèteries des professionnels, la facturation du compost ou encore la relation à l'utilisateur.

Le coût global de cette acquisition a été évalué 31 000 €, se détaillant comme suit :

INVESTISSEMENT	Acquisition du logiciel comprenant :	23 500 €
	<ul style="list-style-type: none"> - 10 licences - La gestion des usagers - La gestion des bacs et des ordres de services - La personnalisation des éditions et des factures - Le module déchèterie : <ul style="list-style-type: none"> • gestion des cartes usagers et de l'accès en déchèterie avec historisation • gestion des accès en déchèterie (types de déchets, dates et poids) - L'intégration des données 	
	Acquisition d'un PDA	1 500 €
Total « investissement »		25 000 €

FONCTIONNEMENT	Hébergement annuel du logiciel	1 600 €
	Maintenance (à compter de la 2^{ème} année)	2 800 €
	Formations logiciel + module déchèterie	1 600 €
Total « fonctionnement »		6 000 €

Concernant les logiciels, une somme de 2 000 € est également à prévoir pour permettre l'acquisition d'un logiciel spécifique dédié à la paye des agents sous contrats de droit privé (compte 2051).

Pour les travaux de création de Bureaux à l'Eco-pôle, il conviendrait d'ajouter 15 000 € au 65 000 € inscrits pour cette opération lors du vote du Budget primitif (compte 2313). En effet, la nouvelle organisation des services du pôle nécessite le regroupement de l'unité « collecte, valorisation et traitement des déchets » dans un même espace avec des séparations phoniques appropriées.

Il serait également nécessaire de prévoir 2 500 € supplémentaires en mobiliers pour l'aménagement de ces bureaux.

Ces nouveaux investissements seraient financés en partie par une réaffectation de crédits. 25 000 € seraient déduits des crédits affectés aux dispositifs de collecte pour les professionnels (compte 2154), ainsi que 24 500 € des dépenses imprévues.

Par ailleurs, une écriture comptable est nécessaire en section de fonctionnement afin de permettre l'externalisation de la procédure de recrutement des agents de remplacement, ainsi que la réalisation des contrats et des bulletins de salaire, qui seraient désormais confiées à des agences d'intérim. Pour ce faire, le compte 6218 « autres personnels extérieurs » serait crédité de 98 400 €, somme identique qui serait déduite des différents comptes qui concernent la rémunération et les diverses cotisations des agents non titulaires.

Pour le financement des dépenses de fonctionnement liées à l'acquisition du logiciel de facturation, 3 200 € seraient soustraits des dépenses imprévues (compte 022).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 au BP 2016 présentée (cf. tableaux en annexe).

Observations/débats :

Plusieurs membres du Comité s'interrogent sur l'utilité du logiciel en cas de changement de mode de financement du service.

Le Directeur rappelle que même en cas de passage à la TEOM, ce logiciel serait toujours utilisé pour la facturation des apports en déchèteries et des différentes prestations de service réalisées par le SIMER.

Madame LAGRANGE exprime sa crainte face à l'éventualité d'un changement de mode de financement et précisément au sujet de la suppression de poste que cela pourrait éventuellement entraîner pour les trésoreries concernées.

Le Président évoque quant à lui les risques de perdre les partenariats avec les deux Communautés d'agglomération si la REOM est conservée sur l'ensemble du territoire.

Monsieur LATU indique que la future Communauté regroupant le Pays Civraisien et Charlois, le Gencéen et la Région de Couhé doit faire face à une problématique similaire car différents modes de collecte existent dans les trois Communautés de Communes actuelles.

Pour Madame LAGRANGE, la TEOM peut également comporter une forme d'inégalité et cite l'exemple d'une grande famille dans une petite maison et une personne seule dans une grande.

Monsieur TREMBLAIS précise que la CA du Pays Châtelleraudais souhaite travailler avec le Syndicat, mais que l'idée qui se dégage des réunions de travail est d'aller vers la taxe.

Madame BAUVAIS demande quels seront les changements pour le SIMER au 1^{er} janvier 2017.

Le Président indique que l'enjeu pour le Syndicat est de conserver son territoire actuel. Il espère que les 2 Communautés d'Agglomération décideront d'une délégation de compétence en faveur du Syndicat.

N°C20160701_060 :
**LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA REALISATION DE PRETS BANCAIRES
CONCERNANT LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2016**

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 24	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 15	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 15	A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>

→ **Délibération** :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le rapport suivant est présenté par le Vice-Président, Monsieur Ernest COLIN :

Il est rappelé que le financement du programme d'investissement 2016 prévoit le recours à un prêt bancaire d'un montant total de 542 060 € :

- 325 660 € consacrés au programme de modernisation des déchèteries,
- 216 400 € pour le renouvellement de matériels roulants (2 bennes à ordures ménagères, 1 polybenne et 1 remorque fond-mouvant).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité décide d'autoriser le Président à :

- **Ajuster, le cas échéant, le montant des prêts à la baisse au regard des dépenses réellement effectuées dans le cadre des deux opérations d'équipement précitées ;**
- **Lancer la consultation auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération ;**
- **Retenir les meilleures offres de prêts qui correspondront aux conditions suivantes :**
 - *Prêt non structuré dont la durée de financement ne devra pas excéder 15 ans pour les travaux de modernisation des déchèteries et 10 ans pour le renouvellement de matériels roulants ;*
 - *Remboursements par échéances trimestrielles ;*
 - *Taux d'intérêt fixes.*
- **Signer les contrats répondant aux conditions posées ;**
- **Procéder à des tirages échelonnés et le cas échéant à des remboursements anticipés ;**
- **Conclure tout avenant utile ou destiné à introduire dans le contrat initial une clause répondant aux conditions énumérées ci-dessus.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20160701_061 :
MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

Nombre de délégués en exercice : 24	Pour :
Nombre de présents : 15	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 15	A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>

→ **Délibération :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;*
- Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;*
- Vu la délibération du Comité Syndical N°C20151113_108 en date du 23 novembre 2015 portant adoption du tarif des prestations de services pour 2016 ;*
- Vu la délibération du Comité Syndical N°C20160322_027 en date du 22 mars 2016 actualisant les tarifs des prestations de services aux professionnels.*

Le Directeur présente le rapport suivant :

Il appartient au Comité d'actualiser la grille tarifaire appliquée par le Syndicat dans le cadre de ses activités de collecte, de valorisation et de traitement des déchets. La principale nouveauté concerne les prix de vente du compost qui sont désormais regroupés par granulométrie, avec un prix unitaire dégressif selon les quantités achetées. Au-delà de 500 tonnes, le prix unitaire sera de 6 € HT alors que dans la précédente grille, il fallait acheter au moins 1 000 tonnes pour obtenir ce prix.

Par ailleurs, le prix de rachat du carton apporté à l'Eco-Pôle pour conditionnement est porté à 75 € HT / tonne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité décide :

- **D'approuver la grille tarifaire jointe en annexe ;**
- **D'autoriser le Président à la compléter ou la modifier en fonction des besoins du service, notamment pour répondre à des consultations publiques ou privées.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20160701_062 :
**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DEPARTEMENTAL POUR LA VENTE DES MATERIAUX
ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE**

Nombre de délégués en exercice : 24	Pour :
Nombre de présents : 15	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 15	A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>

→ **Délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le rapport ci-dessous est présenté par le Directeur :

La plupart des collectivités du Département ont des contrats pour la vente des matériaux issus du tri (*acier, aluminium, cartonnage, papiers...*) dont le terme est au 31 décembre de l'année en cours. Ce gisement représente plus de 22 000 tonnes de papiers et d'emballages qui pourrait être potentiellement cédé dans de meilleures conditions si toutes les collectivités décidaient de constituer un groupement.

Une réunion de travail s'est tenue le 30 juin, au cours de laquelle, le SIMER, la CC des Vallées du Clain et la CC du Loudunais semblent d'ores et déjà en mesure de s'engager dans cette démarche. Les autres collectivités du Département, dont notamment Grand Poitiers et la CAPC ne sont pas à ce jour en mesure de s'engager soit pour des raisons contractuelles, avec leurs repreneurs actuels, soit en raison de la redéfinition de leur périmètre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité décide :

- **D'approuver la constitution d'un groupement avec les autres collectivités du Département ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la constitution de ce groupement ;**
- **D'autoriser le Président à conclure les contrats et avenants éventuels permettant la reprise des matériaux issus de la collecte sélective.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20160701_063 :
COLLECTE DU PAPIER PAR LES ASSOCIATIONS

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 24	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 15	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 15	A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>

➔ **Délibération :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;*
- Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.*

Le Directeur expose au Comité le rapport ci-après :

Depuis quelques années se multiplient des opérations de collecte privée du papier par différentes associations ou collectifs. Ce type de collecte est souvent mis en place pour financer un projet collectif (voyage scolaire ...) ou une œuvre de bienfaisance.

Mais les tonnes de papier ainsi collectées sont des pertes de ressources pour le service public car chaque tonne de papier est revendue de 60 à 100 € et fait l'objet d'un soutien supplémentaire par Eco-Folio (60 €/tonne).

Par ailleurs, il convient de rappeler que sur le plan règlementaire, le papier produit par les particuliers est un déchet ménager dont la collecte relève de la compétence exclusive du SIMER.

Dès lors, les associations ou collectifs qui veulent monter ce type d'opération de collecte doivent préalablement en demander l'accord au SIMER et conclure avec lui une convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité décide :

- **De rappeler ce principe à toutes les collectivités, les associations, et les écoles qui sont susceptibles de mettre en œuvre ce type d'opération ;**
- **D'autoriser la signature de convention de partenariat pour notamment permettre la déclaration des tonnages auprès d'Eco-Folio.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20160701_064:
COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL « SACS DE COLLECTE »

Nombre de délégués en exercice : 24	Pour :
Nombre de présents : 15	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 15	A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>

→ **Délibération :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;*
- Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;*
- Vu la délibération du Comité Syndical N°C20160322_024 en date du 22 mars 2016 approuvant la constitution d'un groupe de travail pour optimiser la distribution des sacs de collecte.*

La Vice-Présidente en charge de l'activité gestion des déchets, Madame Catherine NOMINÉ –MARIGNAN, présente au Comité le rapport suivant :

Lors de la séance de mars dernier, le Bureau Syndical a pris l'initiative de constituer un groupe de travail pour réfléchir aux voies et moyens de mieux maîtriser la consommation de sacs de collecte sur notre territoire. Pour mémoire, cinq délégués ont souhaité composer ce groupe :

- Catherine MARIGNAN – Vice-Présidente du SIMER
- Bernard PORCHET - Vice-Président du SIMER
- Nathalin CLEUET – Délégué de la Commune de St Martin l'Ars
- Maryvonne TAVILIEN – Déléguée de la CC du Lussacois
- Jean-Pierre PROVOST – Délégué de la CC des Pays Civraisien et Charlois

A l'issue des deux réunions de travail qui se sont déroulées le 13 avril et le 25 mai à l'Eco-Pôle, le groupe a formulé les propositions suivantes :

- La 1^{ère} proposition est de revoir à la baisse les quantités maximales de sacs auxquelles peuvent prétendre les particuliers :

NBRE DE PERS/FOYER	NOIRS 30 L	OU	NOIRS 50L	TRANSPARENTS 50L
1-2		2		2
3-4		4		4
5+		6		6

(*) Les rouleaux sont composés de 30 sacs.

(*) Sachant que des dérogations seront possibles pour les assistantes maternelles ou les personnes âgées (c'est déjà le cas aujourd'hui).

- La 2^{ème} proposition est d'organiser une distribution annuelle unique pour limiter les allées et les venues en déchèterie.
- La 3^{ème} proposition est de renforcer les outils de contrôle en substituant à la carte actuelle, un « PASS DECHETS » qui est une carte électronique qui permettrait de vérifier que l'utilisateur est bien redevable du Syndicat et qu'il n'a pas dépassé les quantités de sacs auxquelles il peut prétendre.
Le « PASS DECHETS » permettrait également la facturation du compost en déchèterie et serait un moyen d'accéder aux déchèteries après l'installation de barrières à l'entrée des sites les plus fréquentés.
- La 4^{ème} proposition serait de faire évoluer les caractéristiques des sacs noirs qui ne seraient plus dotés d'un lien coulissant, mais d'un simple lien en bas du sac.

SIMER		SYMCTOM du BLANC	
SACS OM	SACS de TRI	SACS OM	SACS de TRI
Sac noir 50 L en 32 μ à 55,72 € H.T le mille	Sac transparent 50 L en 22 μ à 43,96 € H.T le mille	Sacs noirs 50 L en 28 μ à 35,00 € H.T le mille	Sacs jaunes 50 L en 25 μ à 37,00 € H.T le mille

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité décide :

- De retenir les propositions 1, 2 et 4 formulées par le groupe de travail ;
- De reporter la décision concernant la 3^{ème} proposition, afin de permettre une étude approfondie de sa mise en œuvre et des coûts en découlant.

Observations/débats :

Madame BAUVAIS fait part de ses craintes concernant la mise en place du « pass déchets » et notamment des complications que ce dispositif pourrait engendrer en cas d'oubli de la carte.

L'expérience du territoire de l'Indre et Loire est évoquée par Monsieur PORTE où la mise en place d'un système semblable a nécessité le recrutement de personnels supplémentaires.

Quant à Monsieur LATU, il souhaite obtenir des explications concernant la différence de coût avec le Symctom du Blanc, alors que leurs sacs sont plus épais.

Pour le Directeur, cette différence est liée principalement au lien coulissant dont sont équipés les sacs du SIMER.

Madame JEAN juge la solution 3 beaucoup trop onéreuse.

La Vice-Présidente, Madame MARIIGNAN réplique que cette dernière a l'avantage de la traçabilité et du contrôle d'accès des sites.

A l'écoute des différentes observations, le Président propose alors aux membres du Comité que la solution 3 fasse l'objet d'une étude approfondie.

A propos des sacs de collecte, Monsieur LATU espère que la nouvelle dotation ne va pas entraîner un transfert du tri sélectif vers le sac des ordures ménagères.

Monsieur PORCHET, Vice-Président, rappelle que les dotations demeurent larges.

Madame TAVILIEN insiste sur la nécessité de faire une bonne communication auprès des foyers, notamment concernant le compactage des bouteilles et les dérogations possibles pour les assistantes maternelles.

N°C20160701_065 : RENOUVELLEMENT DES PRINCIPES DE FACTURATION DES APPORTS DE DECHETS VERTS EN DECHETERIE

Nombre de délégués en exercice : 22	Pour :
--	---------------

Nombre de présents : 13	Contre :
--------------------------------	-----------------

Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
-------------------------------	------------------------

Nombre de votants : 13	A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>
-------------------------------	--

→ **Délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Madame Catherine NOMINE –MARIGNAN, Vice-Présidente, présente le rapport ci-après :

Les végétaux sont le premier flux de déchets collecté en déchèterie, avec 7 436 tonnes en 2015. Ils sont produits par les ménages et les professionnels.

Il convient donc de rappeler comme chaque année le principe de facturation appliqué aux professionnels :

- **La tarification des déchets verts s'applique à tous les professionnels (établissements publics, auto-entrepreneur, entreprises artisanales, commerciales, industrielles ou agricoles) ;**
- **Sont exonérés de plein droit :**
 - Les personnes morales de droit public membres du SIMER ;
 - Les employés rémunérés en chèque CESU qui travaillent pour le compte de ménages résidents sur le territoire Syndical et qui produisent une attestation de leur employeur;
- **Sont exonérés jusqu'au 1^{er} juillet 2017, dans la limite des volumes de déchets verts suivants :**
 - L'ESAT d'Adriers (qui comprend 4 ateliers « espaces verts » : Adriers, Montmorillon, l'Isle Jourdain et Lussac-les-Châteaux) : 30 m³ / mois
 - L'ESAT de Lizant : 5 m³ / mois

- **D'autoriser le Président du SIMER à exonérer :**
 - Les associations qui remplissent de façon cumulative les critères suivants :
 - *Activité exclusivement sociale ou caritative ;*
 - *Prestations rendues à titre non onéreux et n'entrant pas dans le champ concurrentiel ;*
 - *Déchets provenant des ménages.*
 - Les associations qui ont conventionné avec le SIMER dans le cadre du programme de réduction des déchets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité décide :

- **De reconduire jusqu'au 1^{er} juillet 2017 les principes de facturation et d'exonération des apports de déchets verts en déchèteries tels qu'exposés.**

Observations/débats :

Monsieur LATU souligne que les ESAT facturent le traitement des déchets verts à leurs clients.

Le Directeur indique que c'est pour cette raison que le SIMER a mis en place un partenariat avec l'ESAT d'Adriers visant à diminuer progressivement leurs apports de déchets verts en déchèteries en privilégiant le compostage à domicile.

Quant à Madame LAGRANGE, utilisatrice des services de ce type d'établissement, précise qu'aucun détail ne figure sur la facture, le coût étant global.

N°C20160701_066 :
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEPOT EN DECHETERIE DE LUSSAC-LES-CHATEAUX DE DECHETS ISSUS DE L'ACTIVITE DE DEPOT-VENTE/CHINETTERIE DE L'ADECL

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 24	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 15	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 15	A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>

➔ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le rapport ci-dessous est exposé par la Vice-Présidente, Madame Catherine NOMINE – MARIGNAN :

En 2013, le SIMER a conclu avec l'ADECL une convention de partenariat concernant l'activité dépôt-vente/chinetterie basée à Lussac-les Châteaux. Cette activité permet aux

habitants du canton de faire don de divers objets, tels des meubles, de la vaisselle, des luminaires, de l'électroménager... et participe donc, par le réemploi qu'elle génère, à la réduction des tonnages enfouis. A ce titre, l'Association dispose d'un accès gracieux à la déchèterie de Lussac-les Châteaux pour les apports des déchets produits par cette activité dans la limite des volumes suivants :

- 10 m³ par mois maximum pour le tout-venant et les déchets de bois
- le volume journalier reste limité à 5m³

Cette convention arrivant à terme, il conviendrait de prévoir sa reconduction dans les mêmes conditions en y incluant toutefois, comme l'ESAT d'Adriers et de Lizant, une exonération des apports de déchets verts qui seraient limités à 5m³/mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité décide :

- **D'autoriser la reconduction de la convention de partenariat avec l'ADECL jusqu'au 31 décembre 2016 aux conditions exposées.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20160701_067 :

AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CORBEAU BLANC POUR L'INTEGRATION DE L'ACTIVITE REEMPLOI A LA DECHETERIE DE MONTMORILLON

Nombre de délégués en exercice : 24	Pour :
Nombre de présents : 15	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 15	A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>

→ **Délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipeement Rural ;

Vu la délibération du Comité Syndical N°C20141128_106 en date du 28 novembre 2014 autorisant la conclusion de la convention avec Corbeau Blanc au titre du réemploi.

La Vice-Présidente, Madame Catherine NOMINE –MARIGNAN, donne lecture du rapport suivant :

Le présent Comité a autorisé en 2014 la conclusion d'une convention avec l'Association Corbeau Blanc pour permettre le détournement d'objets réutilisables comme des bibelots, de la vaisselle, des vélos, des jouets, des ordinateurs...

Les déchèteries actuellement concernées par ces actions qui visent à limiter les tonnages de déchets enfouis, sont Verrières, Usson-du-Poitou, Millac et Chauvigny. Le Syndicat ayant récemment procédé à l'agrandissement de la déchèterie de Montmorillon qui dispose désormais d'un « espace don », il conviendrait d'intégrer ce site à la convention pour favoriser le réemploi des objets déposés par les usagers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité décide :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant intégrant le site de Montmorillon ;
- D'autoriser l'intégration future des autres sites qui seront également dotés, dans le cadre du programme de modernisation, d'un local dédié aux objets pouvant être réemployés et autoriser le Président à signer les avenants correspondants.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20160701_068 : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DANS LE CADRE DES SEMAINES REGIONALES DE L'ARBRE ET DE LA HAIE
--

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 24	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 15	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 15	A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>

➔ **Délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Monsieur Daniel TREMBLAIS, Vice-Président en charge de l'activité gestion des déchets, présente au Comité le rapport suivant :

Dans le but d'accéder au label « Refuge LPO » pour le site de l'Eco-Pôle, le Syndicat envisage de créer des haies champêtres représentant un linéaire de plus de 800 mètres afin d'obtenir une bonne continuité écologique dans le cadre de la trame verte et favoriser ainsi l'arrivée de nouvelles espèces autochtones du Montmorillonnais. Les plantations pourraient être réalisées dans le cadre d'un chantier « école » par les élèves du Lycée Agricole Jean-Marie Bouloux.

BUDGET PREVISIONNEL	
Plants (arbres et arbustes)	1 298.39 €
Accessoires (paillage, tuteurs, protections...)	964.78 €
Prestataire extérieur	370.00 €
Panneaux pédagogiques	1 167.30 €
TOTAL	3 800.47 €

Ce type de projet pouvant faire l'objet d'une aide Régionale couvrant de 30 à 80 % des dépenses allouées à l'opération, il est proposé au Comité d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes dans le cadre des « Semaines Régionales de l'arbre et de la haie 2016 ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité décide :

- D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Aquitaine – Limousin – Poitou Charentes (Nouvelle Aquitaine) et signer tout document s'y rapportant.

Observations/débats :

La Responsable de l'animation des territoires, en charge du projet, précise que le Lycée agricole est très demandeur pour ces types de chantiers, très utiles à la formation des élèves.

**N°C20160701_069 :
CONVENTION DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES AVEC LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU HAUT-LIMOUSIN**

Nombre de délégués en exercice : 22	Pour :
Nombre de présents : 13	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 13	A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>

➔ **Délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le rapport suivant est présenté par le Vice-Président, Monsieur Daniel TREMBLAIS :

Depuis 2003, le SIMER effectue pour le compte de la Communauté de Communes du Haut-Limousin la collecte des déchets ménagers de 4 foyers très proches du territoire syndical, situés sur la Commune de Bussière-Poitevine « Hameau de la Beaune ».

Jusqu'alors cette prestation faisait l'objet d'une offre de service annuelle calculée sur la base des tarifs de la Redevance des Ordures Ménagères en vigueur, mais dans un souci de simplification du circuit administratif, la Communauté de Communes sollicite la passation d'une convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité décide :

- D'autoriser le Président à conclure la convention avec la Communauté de Communes du Haut-Limousin jusqu'au 31 décembre 2016, renouvelable tacitement par période d'un an, dans la limite de 3 reconductions.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

QUESTIONS DIVERSES

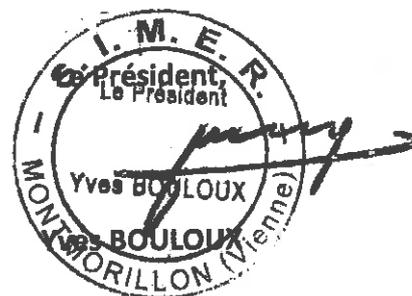
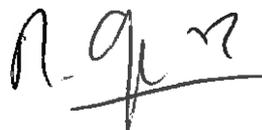
Monsieur PORTE interroge le Président sur l'existence d'une pétition à l'en-tête du Syndicat concernant les garde-corps en déchèteries.

Le Président indique que le SIMER n'est à l'origine d'aucune pétition et que ce document est donc l'œuvre d'un montage venant d'un usager.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire de Séance,

Maryvonne TAVILIEN



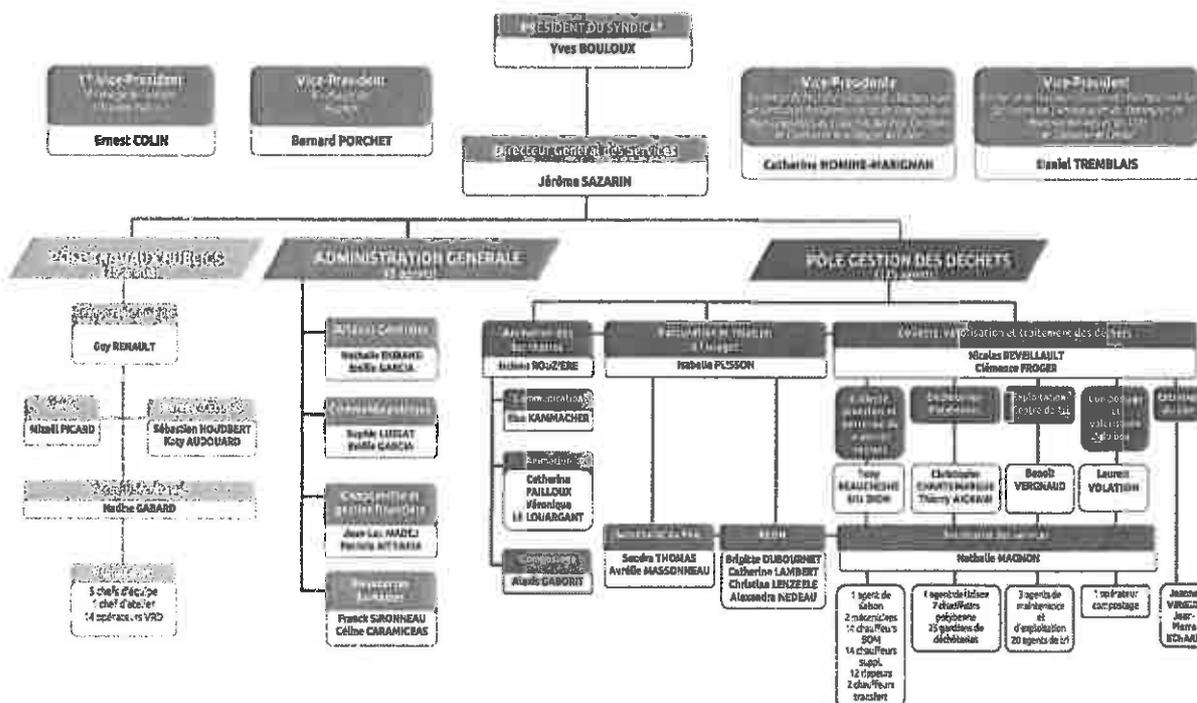


ANNEXES

ANNEXES aux POINTS d'INFORMATION



1) Présentation de la nouvelle organisation du Pôle de gestion des déchets :



2) Avancée de l'étude territoriale de la fonction tri :

Périmètre de l'étude

➤ 2 syndicats :

- SIMER
- SYMCTOM

➤ 2 Communautés d'Agglomération :

- CA du Grand Poitiers
- CA Châtelleraudais

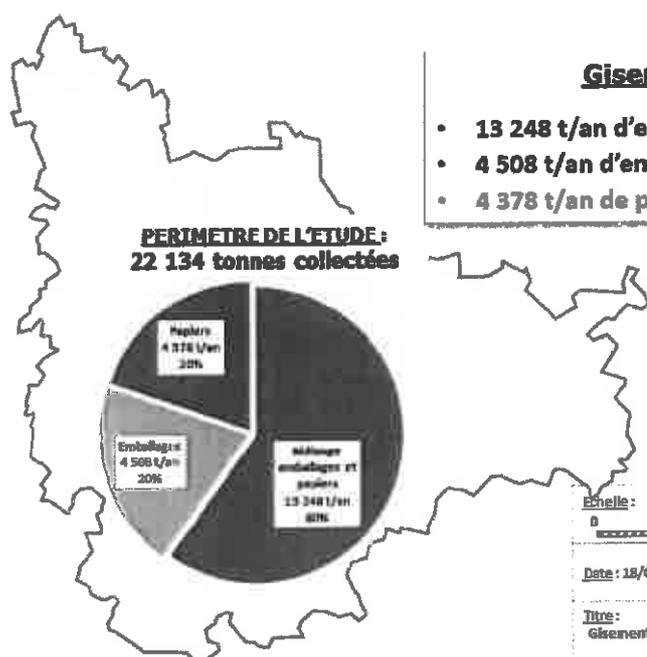
➤ 11 Communautés de communes :

- CC du Pays Gencéen
- CC des Vallées du Clain
- CC du Lenclois
- CC du Neuvois
- CC Vienne et Moulère
- CC Portes du Poitou
- CC du Loudunais
- CC du Mirebalais
- CC du Vouglaisien
- CC du Pays Métusin
- CC Val Vert du Clain
- CC de la Région de Couhé



2) Avancée de l'étude territoriale de la fonction tri : suite

Tonnage collecté d'emballages légers et de papiers en 2015



Gisement total hétérogène :

- 13 248 t/an d'emballages et papiers en mélange (60 %) ;
- 4 508 t/an d'emballages légers (20 %) ;
- 4 378 t/an de papiers (20 %).

Echelle :

0 20 km



Date : 18/05/2016

TRIDENT SERVICE

Titre :

Gisement 2015 d'emballages légers et de papiers sur le périmètre de l'étude



RAPPORT ANNUEL 2015



sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets

ARTICLE L2224-17-1 DU CGCT

MOT DU PRÉSIDENT

Au travers de ce nouveau rapport annuel, nous espérons vous exposer de la façon la plus claire et synthétique les actions conduites et les résultats obtenus au cours de l'année 2015

Ainsi, notre premier objectif a été d'œuvrer à améliorer la qualité du service à l'usager par notamment la poursuite de notre programme de modernisation des déchèteries. Le site de Chauvigny a été agrandi pour le rendre plus fonctionnel et proposer ainsi aux usagers de nouvelles filières de valorisation des déchets

Nous avons également équipé nos véhicules de collecte de dispositifs de géolocalisation pour améliorer le suivi de nos tournées et dispenser une plus large information à l'usager. Nos outils de communication ont également été développés et un nouveau site internet a été mis en ligne

Par ailleurs, la maîtrise des charges fut au cœur de nos préoccupations avec un coût du service par habitant de 78 € HT, soit 12% en deçà de la moyenne nationale qui est de 89 € HT par habitant

Enfin, nous pouvons nous féliciter de la réduction de la quantité de déchets collectés sur notre territoire. En un an, la baisse est de 13 Kg, notamment en raison de la réduction significative des apports de déchets verts. Toutefois, chaque habitant crée encore 540 Kg de déchets par an, nous devons donc poursuivre nos efforts !



Yves Bouloux
PRÉSIDENT DU SIMER



Le territoire

Page 4



La gouvernance

Page 5



L'animation des territoires

Page 6



Les indicateurs techniques

Page 10



Les indicateurs financiers

Page 24



Le bilan social

Page 30



Glossaire

Page 35



Le territoire

Communauté de Communes

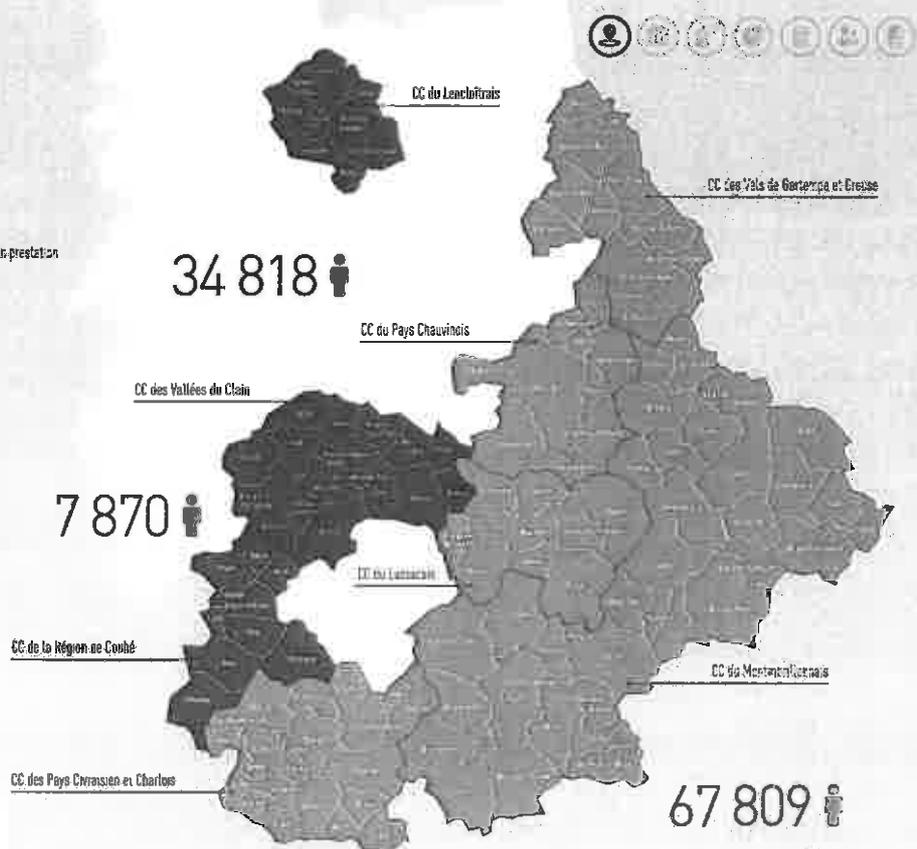
■ Communauté de Communes ayant transféré au SIMER la compétence « collecte et traitement » des déchets

■ Communauté de Communes ayant transféré au SIMER la compétence « traitement » des déchets + collecte assurée en prestation

■ Communauté de Communes clientes du centre de tri du SIMER

Les déchets de **75 679** habitants sont collectés par le SIMER

Les déchets recyclables de **110 497** habitants sont triés par nos équipes



La gouvernance



L'exécutif



ERNEST COLIN
1^{er} Vice-Président en charge de l'activité « Travaux publics »



CATHERINE MARIGNAN
Vice-Présidente en charge de l'activité « Gestion des déchets » pour les territoires des Communautés de Communes du Pays Chauvinois, du Lussacois, des Pays Civrasiens et Charlois et de La Région de Couhé



YVES BOULOUX
Président



BERNARD PORCHET
Vice-Président en charge des Finances



DANIEL TREMBLAIS
Vice-Président en charge de l'activité « Gestion des déchets » pour les territoires des Communautés de Communes du Montmorillonnois et des Vals de Gartempe et Creuse

Le bureau syndical

en charge de la gestion courante du Syndicat

28 délégués

Le comité syndical

Collèges « Collecte et/ou traitement des déchets ménagers »

Vote du budget annexe, approbation du compte administratif, fixation des tarifs...

Délégués titulaires de la CC du Montmorillonnois

ANNIE BRUGIER-THOREAU,
MICHEL PORTE, RAYMOND GALLET,
JEAN-MARIE GLAIN, GISÈLE JEAN

Délégués titulaires de la CC du Pays Chauvinois

CATHERINE MARIGNAN,
OLIVIER BROSSARD, PATRICK CHARRIER,
CLAUDE FOUCHER

Délégués titulaires de la CC du Lussacois

HERVÉ JASPART,
ISABELLE KESTEMAN,
MARIVONNE TAVILLEN

Délégués titulaires de la CC des Vals de Gartempe et Creuse

DANIEL TREMBLAIS, PASCALE MOREAU,
SERGE GRATEAU

Délégués titulaires de la CC des Pays Civrasiens et Charlois

MOÏSE VERBEAU, JEAN-PIERRE PROVOST, JEAN CARDIN, JOSETTE COLAS

Délégués titulaires de la CC de la Région de Couhé

CLAUDE MALLET, ROLAND LATU

RAPPORT ANNUEL 2015 10



L'animation des territoires pour la réduction et le tri des déchets





5 emplois dédiés
à l'animation des territoires

3 056
personnes sensibilisées

- 1 091** élèves lors de 52 animations scolaires et périscolaires
- 905** lors des différents salons
- 510** lors des 32 permanences en marché, mairie et déchèterie
- 408** à leur domicile
- 142** lors des portes ouvertes

2 passages annuels
dans les 89 mairies du périmètre syndical

1716 visiteurs
accueillis à l'Eco-Pôle
site de traitement des déchets du SIMER



RAPPORT ANNUEL 2015 17

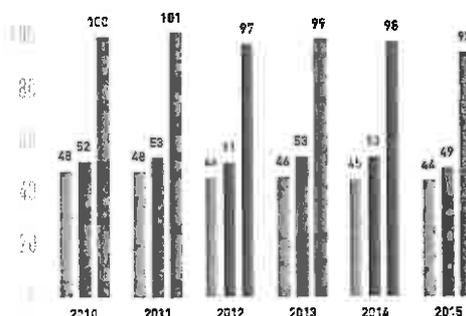
Le programme de prévention des déchets du SIMER : l'objectif des -7% d'OMA déjà atteint !

Depuis 2010, la production de déchets ménagers et assimilés a diminué de 45 kilos par habitant, cela représente une baisse de 7%. L'engagement du SIMER dans un programme de prévention des déchets subventionné par l'ADEME est ainsi déjà atteint, il convient toutefois de maintenir cette tendance pour les années à venir. Les 3 flux de déchets connaissent une baisse de leur production qui peut s'expliquer par le compostage des déchets organiques et l'usage accru du stop-pub. Des facteurs externes aux actions menées dans le cadre du programme de prévention peuvent également expliquer cette tendance, tels la baisse du pouvoir d'achat des ménages se traduisant par une consommation morose, l'intensification de la dématérialisation des documents.



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT (BASE 100 EN 2010)

■ OMA (SACS NOIRS, BLANCS ET VERRE)
■ FLUX DES DÉCHÈTERIES
■ TOTAL DMA (OMA + DÉCHÈTERIES)



1^{re} année du programme de prévention des déchets



Actions menées en 2015

RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION

- **Habillage des bennes à ordures ménagères**
- **Nouveau site Internet**
- **Enrichissement des goodies** : stylos B2P, carnets en papier recyclé, ...

DÉTOURNEMENT DES DÉCHETS ORGANIQUES

- **Promotion du compostage**
44 foyers ont bénéficié d'une aide à l'achat de 15 € pour du matériel de compostage ; développement d'un partenariat avec un ESAT local pour la mise en place d'espaces de compostage chez leurs clients.
- **Distribution de 500 poules** ; mise en place d'un poulailler dans une école en partenariat avec des élèves en BTS au Lycée Kyoto de Poitiers ; soutien au développement d'un poulailler communal à Luchapt en partenariat avec l'association locale La Traverse.
- **2 tests de broyage** ont été menés afin d'utiliser les branches en paillage.

ACQUISITION DE 700 Gobelets lavables pour prêt aux acteurs locaux

ACCOMPAGNEMENT D'UNE DIZAINE D'ENTREPRISES

pour la réduction et une meilleure valorisation de leurs déchets en partenariat avec la CCI et le département de la Vienne.

LE SIMER BIENTÔT LABELISÉ « REFUGE LPO » !

DANS LE BUT D'AMÉLIORER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU SITE DE L'ECO-PÔLE, LA LPO A CONDUIT UN DIAGNOSTIC FAUNE EN 2015. CE DIAGNOSTIC VISE À IDENTIFIER DES AXES D'AMÉLIORATION POUR MIEUX ACCUEILLIR LA FAUNE SUR LE SITE (FAUCHAGE RAISONNÉ, NON-UTILISATION DES PESTICIDES,...). EN 2016 DES ACTIONS SERONT CONDUITES EN PARTENARIAT AVEC DES ACTEURS LOCAUX, TELLES LA MISE EN PLACE DE NICHOURS POUR LES CHOUETTES EFFRAIES, L'AMÉLIORATION DES TRAMES VERTES ET BLEUES VIA LA RÉHABILITATION ET LA CRÉATION DE MARES, AINSI QUE L'IMPLANTATION DE HAIES BOGAGÈRES.



Projets 2016

DERNIÈRE ANNÉE DU PROGRAMME DE PRÉVENTION

- Soutiens aux projets collectifs en faveur de la réduction et du tri des déchets (subventionnement jusqu'à 80%).
- Poursuite de l'accompagnement des entreprises pour une réduction et une meilleure valorisation de leurs déchets.
- Financement d'un programme de broyage des végétaux au profit des communes.
- Développement de kits de sensibilisation pour les salles des fêtes et les campings.
- Réalisation d'une soupe géante à partir de légumes moches dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

RAPPORT ANNUEL 2015 | 9

Les indicateurs techniques



COMPARAISON DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS ENTRE LE SIMER ET LA RÉGION POITOU-CHARENTES

	SAC NOIR	RECYCLABLES	DÉCHÈTERIES	
Région (données 2014)	227	95	228	= 550 kg/hab
SIMER	212	83	245	= 540 kg/hab

540 kg
de déchets produit en moyenne par habitant en 2015

47%
de déchets valorisés

1.1 million
de kilomètres parcourus

La collecte des déchets

Indicateurs techniques / La collecte des déchets



-10 kg/hab

d'ordures ménagères résiduelles (sac noir) depuis 2010



Plus de 5 millions de sacs distribués

Baisse des apports de déchets verts en déchèteries de

13 %



245 kg de déchets par habitant
6 912 rotations nécessaires pour le transfert des déchets
320 000 visiteurs en déchèteries



En 2015, par habitant, nos services ont collecté :

212 kg d'ordures ménagères résiduelles
41 kg de verre
40 kg d'emballages et de papiers recyclables



Les données de collecte présentées dans les pages 11 à 15 concernent les déchets collectés auprès des habitants des CC des Vals de Gartempe et Creuse, du Pays Chauvinois du Lussacais, du Montmorillonais & des Pays Surais-en et Chartais

RAPPORT ANNUEL 2016 | 11



La collecte des déchets ménagers en porte à porte et en points d'apports volontaires

86 % des déchets sont collectés par nos équipes, les 14% restants (le verre) sont confiés à un prestataire privé.

Matériels & équipements

5 900 bacs
335 bornes à verre
11 bennes bicompartimentées
2 tracteurs routiers
2 remorques à fond mouvant alternatif

Moyens humains

42 agents

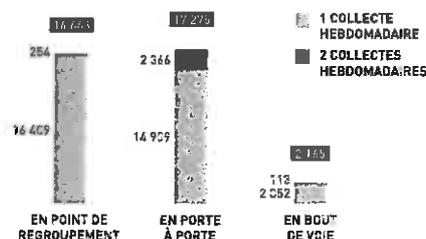
Dépôts

3 Civray, Millac et Sillars

Indicateurs techniques / La collecte des déchets



NOMBRE DE POINTS DE COLLECTE (PAR MODE ET PAR FRÉQUENCE DE COLLECTE)



Des services supplémentaires et occasionnels sont proposés aux entreprises et aux collectivités (supplément d'été, ...)

LA COLLECTE DES TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES

LA COLLECTE DES TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES A ÉTÉ MISE EN PLACE EN 2012. LES TONNAGES ONT CONNU UNE BELLE PROGRESSION EN 2015 AVEC 266 TONNES COLLECTÉES GRÂCE AUX 82 POINTS DE COLLECTE PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE SYNDICAL.





Actions menées en 2015

- Mise en place de la géolocalisation des 11 bennes.
- Mise en place d'un habillage sur les bennes à ordures ménagères.
- Poursuite de la conteneurisation par la création de nouveaux points de regroupement (Lizant, Mauprévoir, Villemort, Civaux, Paizay-le-Sec).

Évolution des tonnages & analyses

28 % des déchets collectés en porte à porte ou point d'apport volontaire sont recyclés ou valorisés. Le verre est ainsi le 1^{er} flux de déchet valorisé avec même une progression des tonnages collectés en 2015 de 1.7 %. Les autres recyclables secs (emballages et papiers) connaissent une baisse de 2.9 %.

Les ordures ménagères résiduelles contenues dans les sacs noirs poursuivent leur diminution entamée en 2010.

Ces résultats s'expliquent essentiellement par :

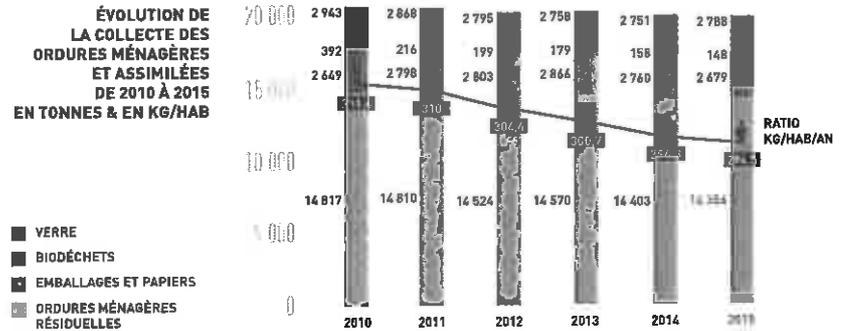
- les actions menées dans le cadre du programme de prévention,
- une conjoncture économique morose,
- la diffusion de nouvelles pratiques de consommation.



Projets 2016

- Collecte les jours fériés (à l'exception du 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre).
- Amélioration des services aux professionnels avec notamment la mise à disposition de conteneurs pucés.
- Optimisation des circuits de collecte sur le territoire de la CC de la Région de Couhé.
- Renouvellement de 2 véhicules de collecte.
- Test de diverses signalétiques en points de regroupement pour lutter contre les dépôts sauvages.
- Poursuite de la campagne de nettoyage des bornes à verre.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES DE 2010 À 2015 EN TONNES & EN KG/HAB



RAPPORT ANNUEL 2015 | 13

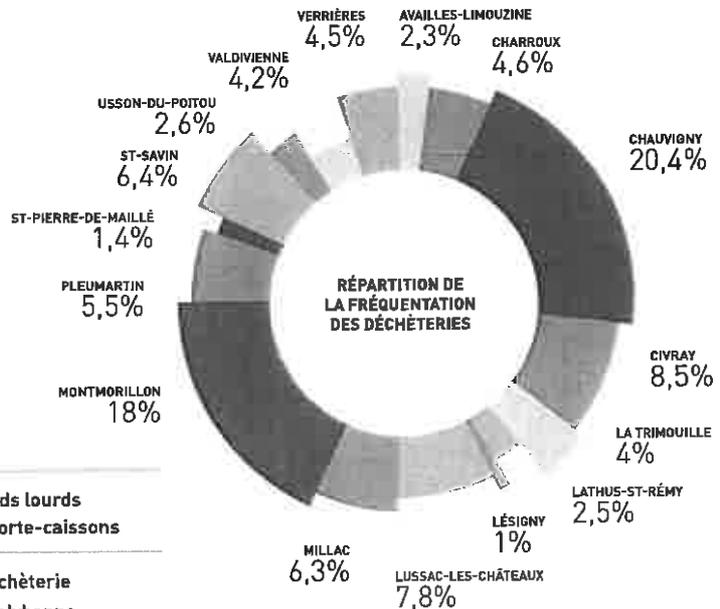


320 000
visiteurs en 2015

Sites	16	déchèteries
Matériels	7	véhicules poids lourds
	5	remorques porte-caissons
Moyens humains	23	agents de déchèterie
	7	chauffeurs polybenne
	3	encadrants et agents de liaison



Les apports en déchèteries





Évolution des tonnages & analyses

En 2015, en prenant en considération les 6 flux principaux de déchets et malgré une augmentation de la fréquentation des déchèteries de 2 %, les tonnages collectés sont en baisse de 5,5 %. Cela s'explique par la diminution spectaculaire des apports de déchets verts de 13 %, après ces années de hausse ininterrompue. Pour autant, les déchets verts demeurent la première catégorie de déchets apportée en déchèterie avec 110 kg/habitant.

Les apports de carton et de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sont en progression respective de 9 et 16 %.

Les apports de tout-venant peinent à se stabiliser. Nous comptons sur le développement de nouvelles filières en 2016 (ameublement, bois A) pour réduire ces déchets destinés à l'enfouissement.

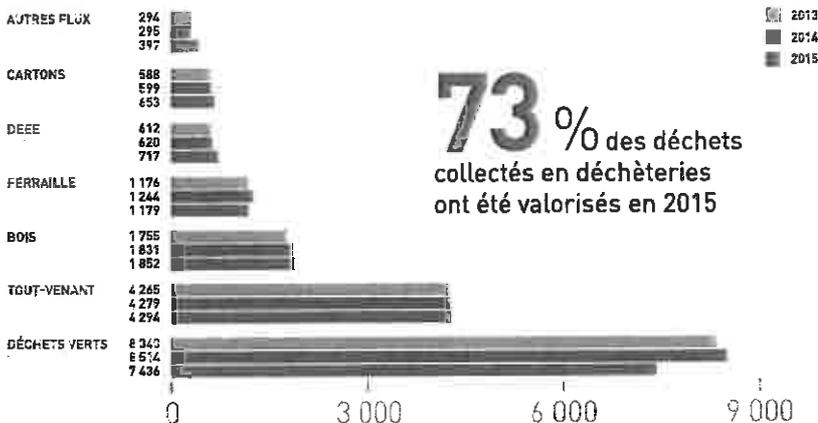
Actions menées en 2015

- Achèvement des travaux d'extension de la déchèterie de Chauvigny.
- Développement du contrôle d'accès des professionnels en déchèterie avec la mise en place d'un badge dédié.
- Acquisition de locaux pour le stockage des déchets dangereux en déchèterie.

Projets 2016

- Modernisation des déchèteries de Civray, Montmorillon et de Lussac-les-Châteaux.
- Amélioration de la signalétique.
- Mise en place de boucles de comptage et de barrières d'accès pour les 3 principaux sites.
- Poursuite du développement des filières ameublement, bois A et plastiques durs.
- Renouvellement d'un véhicule polybenne.

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES DE 2013 À 2015



73% des déchets collectés en déchèteries ont été valorisés en 2015

RAPPORT ANNUEL 2015 | 15

Le traitement



21% de valorisation matière



16% de valorisation organique

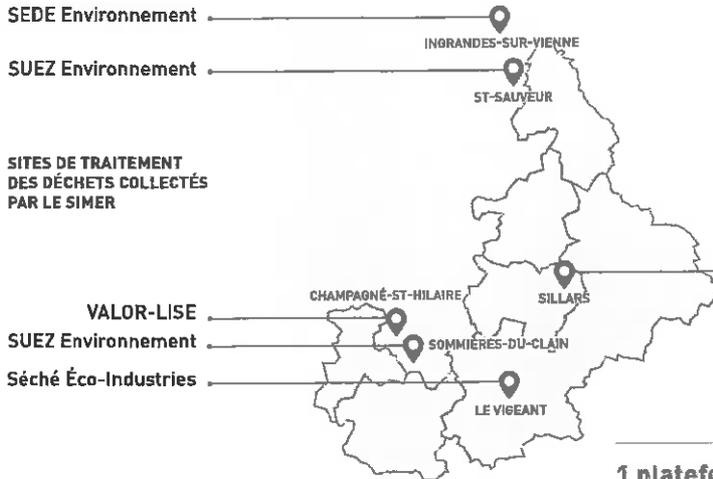


10% de valorisation énergétique



53% de déchets enfouis

27% des déchets sont traités dans des installations exploitées par le SIMER
73% le sont par des exploitants privés



Notre site de traitement

l'Eco-Pôle

1 centre de tri **25 agents**
1 ouvreur de sac
1 trieur optique
1 séparateur balistique
1 presse à balles
1 overband

1 quai de transfert **2 agents**

1 plateforme de traitement des déchets verts & du bois **2 agents**



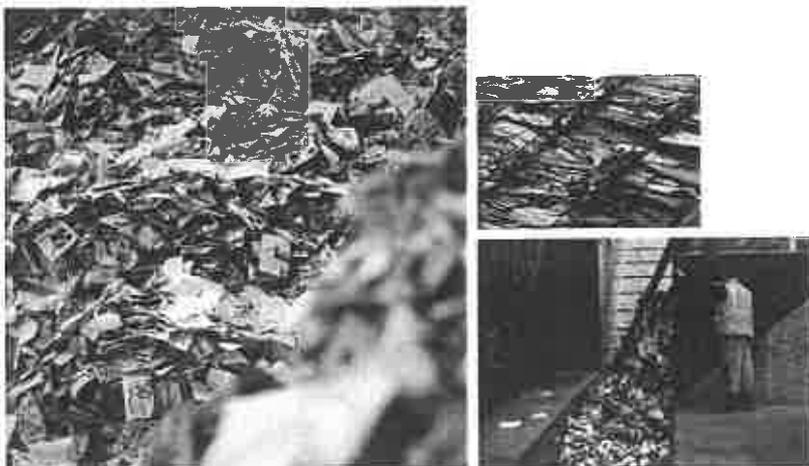
RAPPORT ANNUEL 2015 | 17



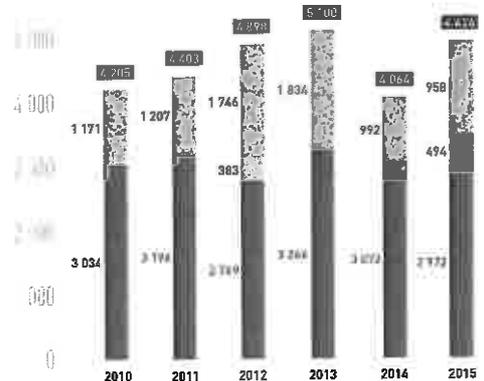
La valorisation matière

Le ralentissement de la collecte sélective des emballages et du papier, entraîne inévitablement une diminution de 3,3 % des tonnages traités par le centre de tri. Les matériaux qui connaissent la contraction la plus significative sont les papiers et les cartonnettes.

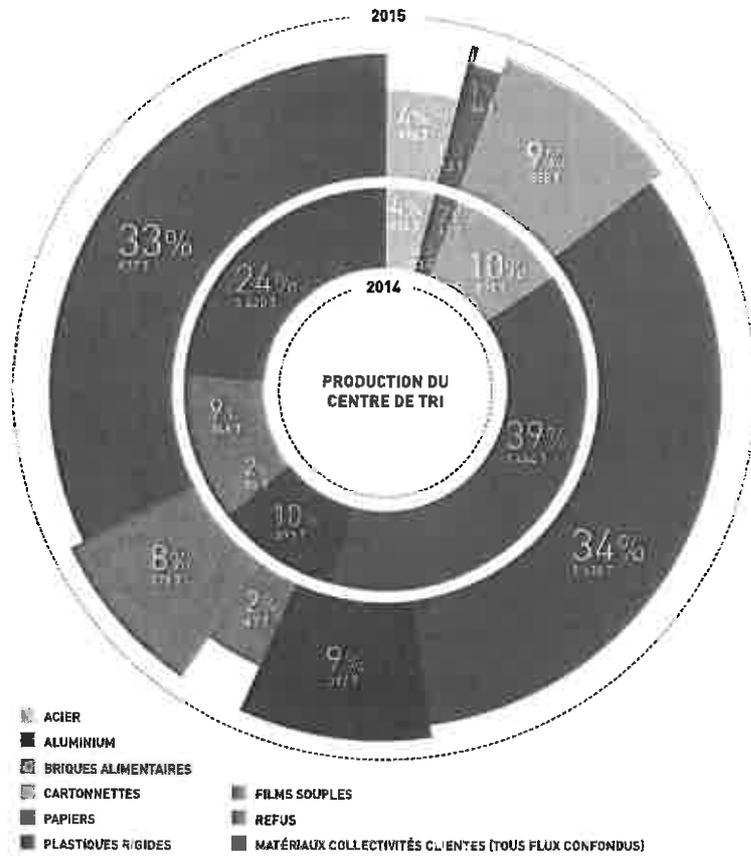
L'année 2015 est toutefois confortée par l'apport ponctuel du CALITOM en raison de la mise en route de leur nouveau centre de tri (494 tonnes). Ces apports font également progresser le taux de refus lié aux erreurs de tri qui est porté à 15,9 % pour l'ensemble du centre.



ÉVOLUTION DES TONNAGES ENTRANTS AU CENTRE DE TRI



COLLECTIVITÉS CLIENTES
 SIMER/CCRC
 EXTERNALISATION (SIMER/CCRC)
 APPORT PONCTUEL



LE TRAITEMENT DU VERRE
LE VERRE EMPRUNTE UNE FILIÈRE SPÉCIFIQUE PUISQU'IL EST COLLECTÉ PAR UN PRESTATAIRE PRIVÉ. 3 090 TONNES ONT ÉTÉ COLLECTÉES ET VALORISÉES EN 2015.

Actions menées en 2015

- Construction d'un hangar de stockage du bois d'une superficie de 1500 m².
- Réhabilitation de la lagune de 2570 m³ permettant le traitement des lixiviats de la plateforme de compostage.
- Création d'un bassin de 960 m³ collectant les eaux du nouveau hangar afin d'assurer la défense incendie de l'installation de traitement des déchets verts et du bois.
- Développement de partenariats avec des chaufferies locales pour la valorisation de broyat de bois A.

La valorisation organique et énergétique

Le compostage des déchets verts

La plateforme de compostage du SIMER a pu bénéficier en 2015 du recul des apports de déchets verts collectés en déchèterie. Par ailleurs, 1 645 tonnes ont été traitées dans deux plateformes extérieures, la première, VALOR-LISE, située à Champagné-St-Hilaire et la seconde, SEDE Environnement, à Ingrandes-sur-Vienne.

La vente de compost a atteint 1 416 tonnes, dont 53 % écoulés auprès de professionnels.

SITES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS ET DES BIO DÉCHETS

	DÉCHETS VERTS	BIO DÉCHETS (déchets alimentaires)
SIMER	6 876 t	135 t
VALOR-LISE	1 626 t	13 t
SEDE ENVIRONNEMENT	19 t	



Le broyage du bois

La valorisation du bois poursuit sa progression. Sur le plan quantitatif on observe une augmentation des produits entrants de l'ordre de 32%, mais aussi qualitatif via la diversification des produits réceptionnés (souches, rondins,...). Cela permet d'obtenir différents produits, tel du broyat de bois A et de souches envoyé localement dans des chaudières collectives (St-Secondin & Château-Garnier), mais aussi du broyat de bois A et B en mélange envoyé dans des fours à chaux (Lhoist à Terrason-la-Villedieu). Des mutualisation de moyens de broyage ont été développés avec d'autres collectivités (Evotiv à Noth (23) et SYMCTOM du Blanc (36)).

BOIS ENTRANT À L'ECO-PÔLE



1 plateforme de compostage des déchets verts et de broyage du bois

- Matériels**
- 1 broyeur
 - 1 crible
 - 1 chargeur
 - 1 tracteur agricole
 - 1 hangar bois
 - 1 tunnel de stockage



Projets 2016

- Renforcement de la communication sur le compost.
- Extension de la collecte du bois A à trois nouvelles déchèteries.
- Mise en place d'une couverture photovoltaïque sur le hangar bois.
- Prestation de broyage des branches pour les communes.



Le traitement des déchets ultimes

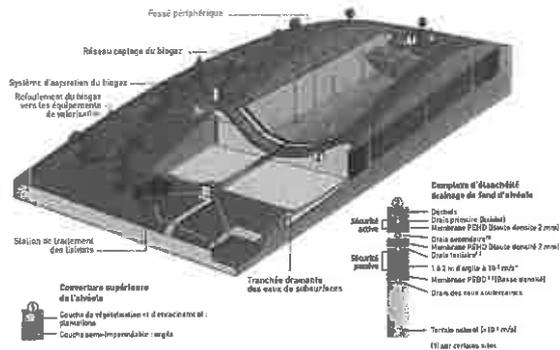


Les tonnages enfouis en 2015 sont en légère baisse par rapport à 2014 avec 22 411 tonnes traitées par les installations du Vigeant et de Sommières-du-Clain.

Les déchets non valorisés collectés par le Syndicat sont traités dans des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Ces installations se situent au Vigeant et à Sommières-du-Clain, respectivement exploitées par Sécché Eco-Industries et SUEZ Environnement. Les déchets enfouis sont isolés de leur environnement par différentes barrières (matériaux imperméables type argile et géomembranes) et une

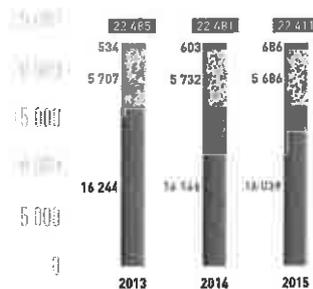
couverture en surface, afin de limiter la pollution des eaux souterraines, et les nuisances olfactives. Les déchets se dégradent au fil du temps, conduisant au tassement du massif, et à la production de sous-produits : d'une part des lixiviats, jus de fermentation des déchets, qui sont traités in situ ; d'autre part du biogaz qui est capté puis valorisé sous forme de chaleur (injection dans un réseau) ou d'électricité, produite au moyen d'une turbine.

CONCEPTION D'UNE ALVÈOLE DE STOCKAGE



ÉVOLUTION DES TONNAGES ENFOUIS DEPUIS 3 ANS

- REFUS DE TRI
- TOUT-VENANT
- ORDURES MÉNAGÈRES



RAPPORT ANNUEL 2016 | 21

Synthèse des flux collectés, traités et valorisés



Déchets ménagers résiduels
14 356 t / 1 683 t



Quai de transfert 9 010 t
Direct ou par quai

Stockage
16 039 t
212 kg/an/hab



Valorisation potentielle d'énergie et de biogaz
(non quantifiée)



Papiers et emballages en mélange
2 423 t / 293 t



Centre de tri
2 972 t
39 kg/an/hab



Refus
348 t, 12%
5 kg/an/hab



Papiers seuls
256 t



Valorisation
3 090 t, 100%
41 kg/an/hab



Valorisation matière
2 549 t, 88%
34 kg/an/hab



Verre
2 788 t / 302 t



Compostage
8 521 t
113 kg/an/hab
dont 8 014 t en provenance du réseau des déchèteries ; 359 t de professionnels et collectivités en direct à l'Eco-Pôle



St-Gobain

3 plateformes de compostage
= 6 876 t à l'Eco-Pôle (SIMER)
= 19 t à Ingrandes-sur-Vienne (SEDE Environnement)
= 1 626 t à Champagné-St-Hilaire (VALOR-LISE)



Biodéchets
(déchets alimentaires)
148 t



Valorisation matière et énergétique
5 034 t
227 t autres origines **



Déchèteries
Déchets verts : 8 373 t
Autres déchets valorisables
Tout-venant
16 602 t / 1 741 t

SIMER (Compétence exercée en régie)
CCRC (prestation exercée par les équipes du SIMER)



Papiers
1 464 t

NORSKE SKOG
GDLSEY (68)



Briques alimentaires
61 t

REVI/PAC
HDNDONVILLE (27)



Plastiques
464 t

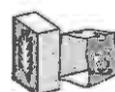
VALORPLAST



Acier
176 t



Aluminium
13 t



Cartonnettes
371 t

AFM RECYCLAGE



Compost
(vente SIMER uniquement)
1 416 t

41 568
tonnes traitées

dont **19 421** tonnes valorisées
soit **47%** valorisées



Cartons bruns
661 t



Batteries
13 t



Ferraille
1 304 t

AFM RECYCLAGE



Fraction ligneuse des déchets verts
1 843 t

ECOSYS



Bois non traité
37 t

CHAUDIÈRES COLLECTIVES
ST-SECONDIN ET
CHÂTEAU-GARNIER (84)

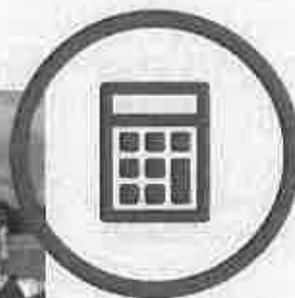


Bois en mélange
2 337 t

LHOIST FRANCE OUEST (24)
ET BNE (45)

Autres flux
1 159 t

PRESTATAIRES
D'ECO-MOBIJLER, ECO-DOS
ECO-SYSTEMES, LE RELAIS...



Les indicateurs financiers





Coûts aidés



Ordures ménagères
31,80 € / h
150,10 €/tonne

Recyclables secs
15,90 € / h
404,70 €/tonne

Verre
0,20 € / h
4,40 €/tonne

Flux des déchèteries
25,90 € / h
107,60 €/tonne

Déchets verts
compostés à domicile
0 € / h
0 €/tonne

Autres flux
4,50 € / h



Région 2013
98 € / h
152 €/tonne

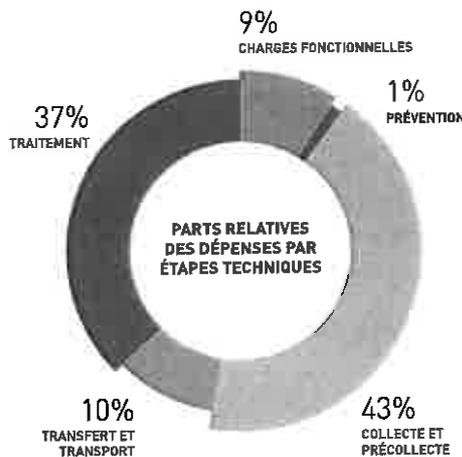
National 2012
89 € / h
166 €/tonne



Les coûts complets et aidés par flux

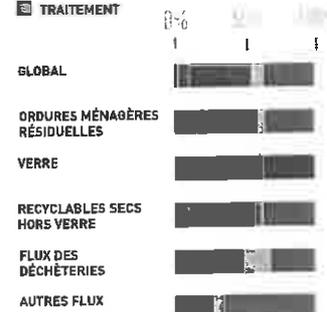
43% du coût du service sont imputables à la précollecte et la collecte (3 908 722 €)

37% pour le traitement (3 315 499 €)



RÉPARTITION DES COÛTS COMPLETS PAR ÉTAPES TECHNIQUES ET PAR FLUX

- CHARGES FONCTIONNELLES
- PRÉVENTION
- COLLECTE ET PRÉCOLLECTE
- TRANSFERT
- TRAITEMENT

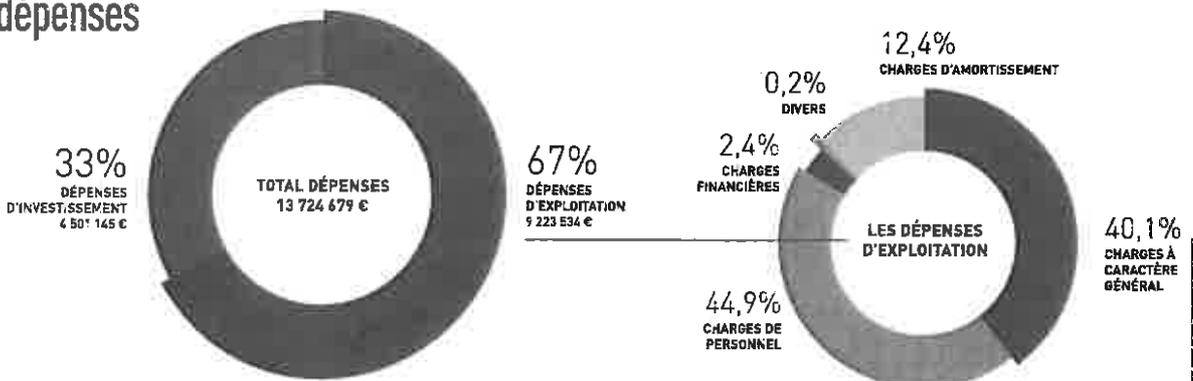


DÉTAILS DES COÛTS COMPLETS ET COÛTS AIDÉS PAR FLUX (HT)

	DMR	Verre	Recyclables secs	Biodéchets	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Gestion du passif	Autre services	Total
COÛT COMPLET									
MONTANT €	3 128 766	119 076	2 312 900	168 098	2 738 410	59 762	18 583	806 863	9 040 442
€/HAB.	41,34	1,57	30,56	2,33	36,18	0,79	0,25	6,67	119,46
€/TONNE	195,07	38,54	778,23	1 048,23	150,50	78,01	0,43	293,98	210,60
COÛT AIDÉ									
MONTANT €	2 406 980	13 628	1 202 840	148 176	1 987 838	41 936	6 916	141 409	5 918 626
€/HAB.	31,81	0,18	15,89	2,19	25,87	0,55	0,08	2,09	78,21
€/TONNE	150,07	4,38	404,72	1 001,19	107,60	54,75		531,61	142,70



Les dépenses



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

L'aménagement des déchèteries :

877 990 €

(dont 466 609 € de RAR 2014)

L'acquisition de matériels roulants :

426 708 €

- 2 bennes à ordures ménagères
- 1 polybenne
- 1 chariot télescopique
- 2 fourgons

La construction ou la réhabilitation de bâtiments :

396 487 €

- Transformation d'un bâtiment en vestiaire pour les agents
- Construction d'un hangar pour le stockage du bois

La réalisation de différents travaux d'aménagement :

136 310 €

- Étanchéité des bassins de la plateforme de compostage
- Travaux de défense incendie et pose de blocs béton dans le hangar bois

L'acquisition de dispositifs de collecte :

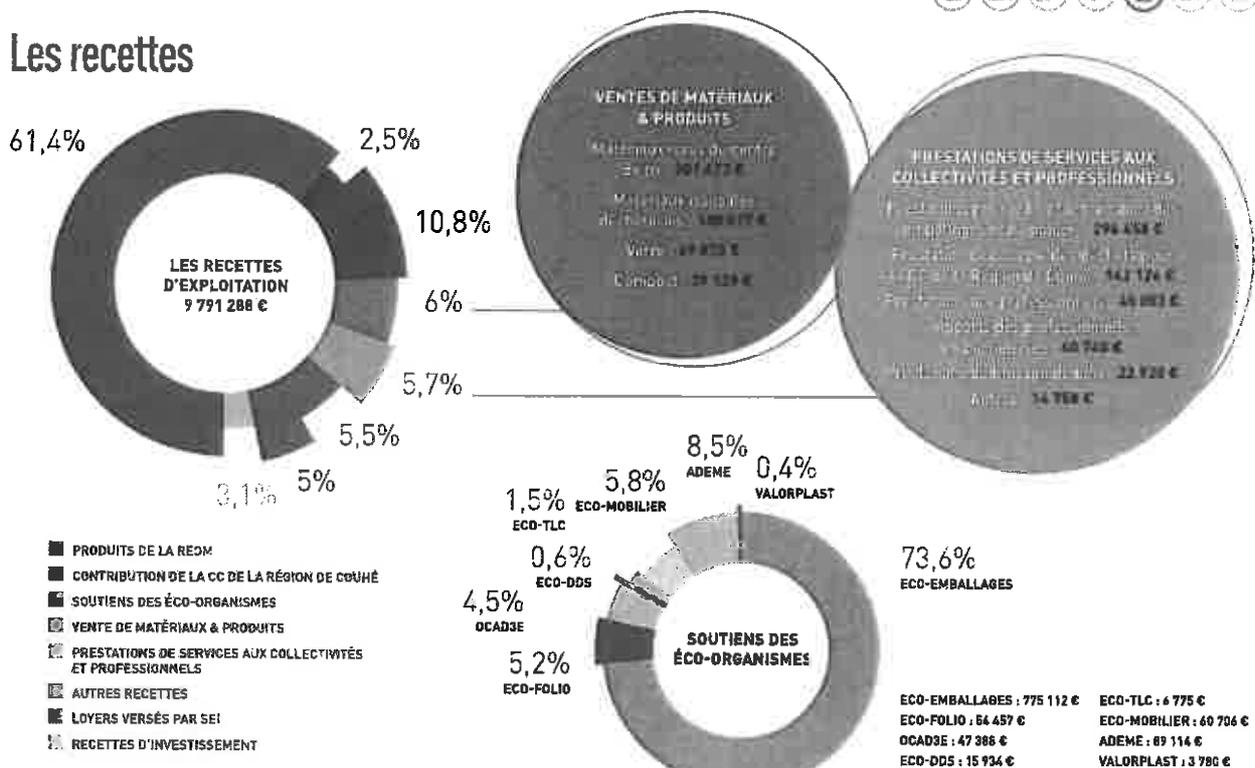
126 310 €

- 15 caissons de déchèterie
- 25 colonnes à verre
- Conteneurs pour la collecte des déchets
- Plateformes pour les points de regroupement

- 465 600 € pour l'achat de carburants
- 288 757 € pour l'achat de sacs de collecte
- 237 438 € pour l'entretien du matériel roulant
- 1 968 060 € pour diverses prestations confiées à des entreprises extérieures, dont :
 - le traitement des déchets ultimes et des inertes : 1 603 118 €
 - la collecte du verre : 86 254 €
 - le lavage des bacs de collecte : 66 035 €
 - l'entretien des vêtements de travail des agents : 36 731 €
 - la valorisation des déchets verts : 26 052 €
 - le traitement des DDS : 21 227 €



Les recettes



Le financement du service

Le service est essentiellement financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), selon les dispositions de l'article 2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En 2015, le nombre de redevables était de

36 226



Les particuliers

Le montant annuel de la REOM pour les particuliers est calculé selon deux critères : la fréquence et le type de collecte (porte à porte ou point de regroupement, bout de voie) :

TARIFS ANNUELS 2015

PORTE À PORTE	POINT DE REGROUPEMENT DU BOUT DE VOIE
C1 - UN RAMASSAGE HEBDOMADAIRE	
182 € TTC	173 € TTC
C2 - DEUX RAMASSAGES HEBDOMADAIRES	
227 € TTC	182 € TTC

Actions menées en 2015

- Mensualisation du paiement de la redevance et proratation de la facturation.

Les indicateurs financiers



Les professionnels

Le montant annuel de la REOM pour les professionnels est composé d'une part fixe, en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte des déchets, et d'une part proportionnelle en fonction du volume hebdomadaire de déchets produits, évaluée au regard de la dotation et du volume des bacs attribués.

TARIFS ANNUELS 2015

PART FIXE

C1 - UN RAMASSAGE HEBDOMADAIRE	182 € TTC
C2 - DEUX RAMASSAGES HEBDOMADAIRES	227 € TTC

PART PROPORTIONNELLE

JUSQU'A 120L (INCLUS)	0 € TTC
DE 121L A 240L	91 € TTC
DE 241L À 600L *	182 € TTC
601L A 1200L	364 € TTC
1201L À 1800L	728 € TTC
1801L A 2400L	1 092 € TTC
ETC	

* Les bacs de 660L correspondent à un volume utile de 400L

RAPPORT ANNUEL 2015 | 29

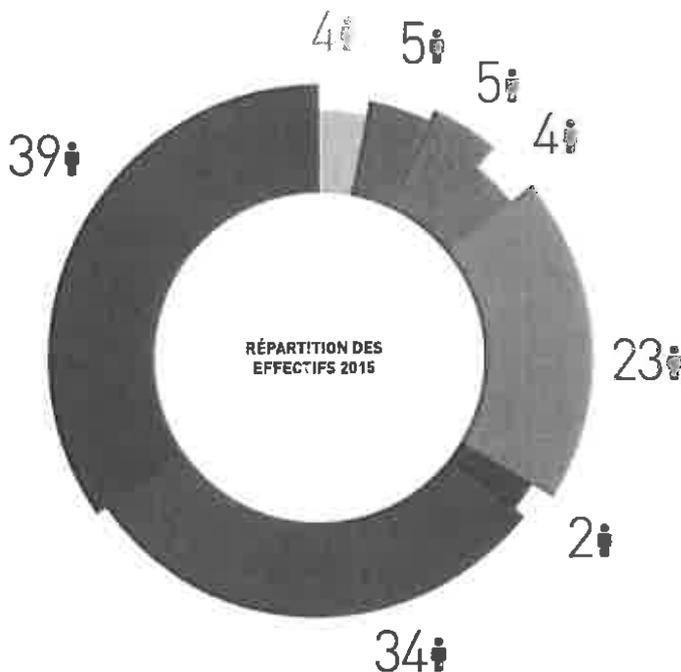


Le bilan social





Les agents du service



95
emplois permanents

21
emplois aidés

- ADMINISTRATION
- FACTURATION
- ANIMATION DES TERRITOIRES
- ENTRETIEN/MÉCANIQUE
- CHAÎNE DE TRI / EXPLOITATION
- TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS ET DU BOIS
- DÉCHÈTERIES / POLYBENNE
- COLLECTE DES DÉCHETS

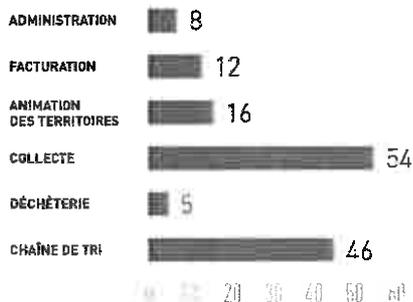
Les formations des agents

En 2015, **31 agents** du SIMER ont suivi au moins une formation.

Au total, les formations suivies représentent

141 jours

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION EN 2015

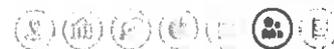


FORMATIONS SUIVIES

- FORMATION PERMIS POIDS LOURDS
- FIMO (OBLIGATOIRE POUR LA CONDUITE PLI)
- FORMATION CHSCT (OBLIGATOIRE)
- AUTORISATION CONDUITE NACELLE
- HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU 3
- MAÎTRE COMPOSTEUR ET COMPOSTAGE À PORTÉE DE MAIN
- ADMISSIBILITÉ BEPECASER
- STAGES SPÉCIFIQUES (HORDYPLAN ET STYX)
- DIVERS STAGES
(approfondissement technique, traitement de texte, droit de la formation, organisation du temps de travail et gestion du temps)

Projets 2016

- Aménagement de bureaux supplémentaires dans le bâtiment administratif (amélioration des conditions de travail des services, mais aussi de l'accueil des usagers).
- Mise à jour des différents guides, procédures et règlement intérieur à destination des agents du syndicat (CHSCT).



L'absentéisme

Taux d'absentéisme global de 8%

Le nombre de jours d'arrêt en maladie ordinaire en 2015 a augmenté par rapport à 2014, passant de 1953 à 2070 jours, une hausse significative a été enregistrée pour les services déchèterie et chaîne de tri. Plus de 48 % des arrêts ont été d'une durée supérieure à 5 jours. Les accidents de travail ont diminué passant de 13 à 10 en 2015, avec un nombre de jours d'arrêt en forte baisse soit de 834 à 395 jours. Le service de collecte reste le service le plus impacté par les accidents.

L'ABSENTÉISME (EN JOURS)



Le comité technique (CT)

Thèmes principaux abordés lors des 4 réunions :

- Validation du règlement intérieur du CT.
- Organisation des nouveaux vestiaires de l'Eco-Pôle.
- Mise en place de la procédure d'évaluation (fin de la notation - nouveaux critères).
- Élaboration du nouveau régime indemnitaire et mise à jour de l'ensemble des fiches de postes.
- Transfert de la collecte des déchets ménagers de la CC de la Région de Couhé.
- Formations 2015.
- Plannings des congés 2016.
- Mise en place de la collecte les jours fériés pour 2016.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

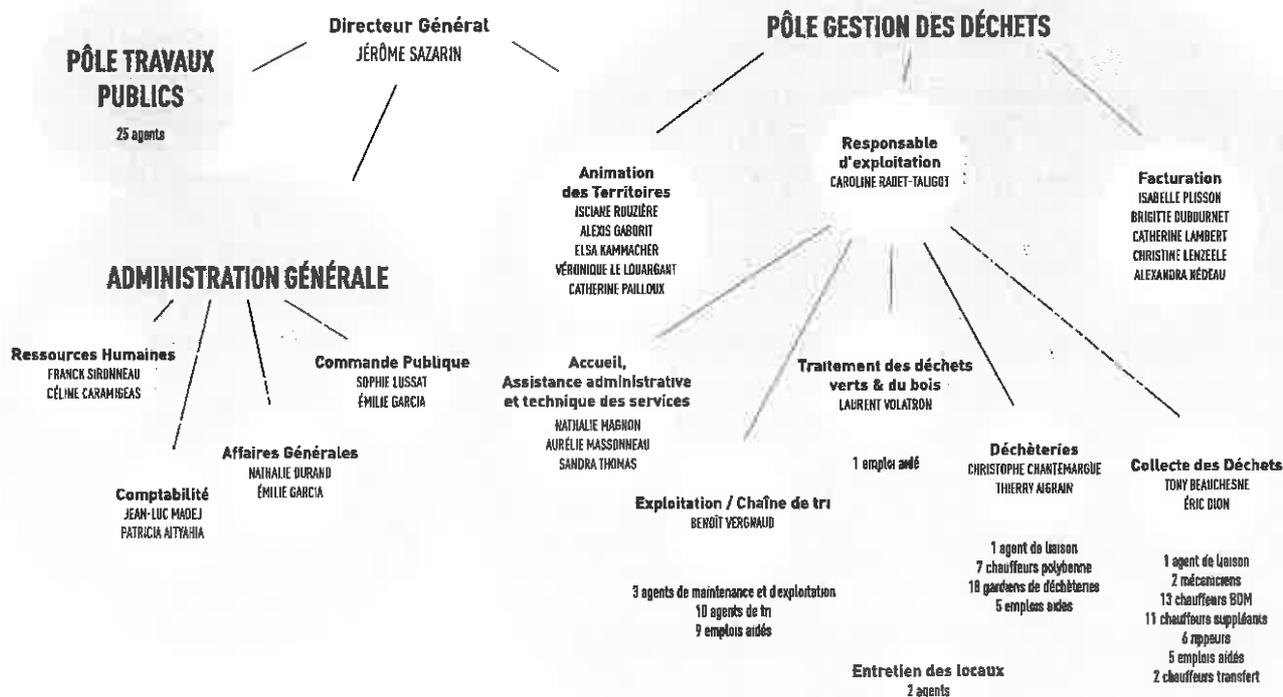
Thèmes principaux abordés lors des 2 réunions :

- Validation du règlement intérieur du CHSCT.
- Validation de l'organisation de la mission du conseiller de prévention.
- Bilan des accidents de travail 2015.
- Bilan de la formation des membres du CHSCT.
- Recensement des produits dangereux sur le site de l'Eco-Pôle.
- Confirmation de l'interdiction de fumer sur le site de l'Eco-Pôle.
- Changement du sol des cabines de la chaîne de tri.
- Conditions de travail sur le site de Gizay.

L'action sociale

230 demandes enregistrées par le Comité National d'Actions Sociales :
 Prestations les plus sollicitées par les agents : le Noël des enfants (42) ; la rentrée scolaire (31) ; la billetterie (21), les chèques vacances (13), les séjours vacances enfants (11), les séjours scolaires (11).

Organigramme 2015



BUDGET ANNEXE "Elimination des déchets ménagers"
DECISION MODIFICATIVE N°1 au BP 2016
SECTION d'EXPLOITATION

DEPENSES	
Chap./ Articles	Désignation
011	Charges à caractère général
6021	Matières consommables
60221	Combustibles et carburants
6026	Emballages
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements
604	Achats d'études et prestations de services
60611	Eau et Assainissement
60612	Energie - Electricité
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement
6064	Fournitures administratives
6066	Carburants
6068	Autres matières et fournitures
60682	Autres fournitures (pièces mécaniques)
6132	Locations immobilières
6135	Locations mobilières
61521	Entretien et réparations (bâtiments publics)
61551	Matériel roulant
61558	Autres biens mobiliers
6156	Maintenance
6161	Assurances multirisques
617	Etudes et recherches
618	Divers
6184	Versements à des organismes de formation

2016		
Budget Primitif	Décision modificative n°1	Nouveau budget
3 965 281,00 €	1 200,00 €	3 966 481,00 €
285 000,00 €	- €	285 000,00 €
435 000,00 €	- €	435 000,00 €
12 000,00 €	- €	12 000,00 €
57 373,00 €	- €	57 373,00 €
2 040 000,00 €	- €	2 040 000,00 €
3 700,00 €	- €	3 700,00 €
60 000,00 €	- €	60 000,00 €
90 000,00 €	- €	90 000,00 €
6 000,00 €	- €	6 000,00 €
38 000,00 €	- €	38 000,00 €
25 000,00 €	- €	25 000,00 €
159 250,00 €	- €	159 250,00 €
14 000,00 €	- €	14 000,00 €
26 000,00 €	- €	26 000,00 €
80 000,00 €	- €	80 000,00 €
85 750,00 €	- €	85 750,00 €
40 000,00 €	- €	40 000,00 €
25 000,00 €	1 600,00 €	26 600,00 €
45 000,00 €	- €	45 000,00 €
95 000,00 €	- €	95 000,00 €
3 000,00 €	- €	3 000,00 €
22 500,00 €	1 600,00 €	24 100,00 €

DEPENSES	
Chap./ Articles	Désignation
6226	Honoraires
6227	Frais d'actes et de contentieux
6228	Divers
6231	Annonces et insertions
6233	Foires et expositions
6236	Catalogues et imprimés
6237	Publications
6238	Divers
6241	Transport sur achats
6251	Voyages et déplacements
6256	Missions
6261	Frais d'affranchissement
6262	Frais de télécommunications
627	Services bancaires et assimilés
6287	Remboursements de frais
6288	Autres
63512	Taxes foncières
6354	Droit d'enregistrement et timbre
6358	Autres droits
637	Autres impôts, taxes & vers. assimilés (autres org.)
6371	Redev. versée agences eau (prélèvement d'eau)
6374	Redevance modernisation des réseaux de collecte
6412	Charges de personnel et frais assimilés
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement
6218	Autre personnel extérieur
6332	Cotisations versées au FNAL
6333	Particip. des employeurs à la form. prof. continue
6336	Cotisations au centre national et CNFPT
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rémunér.
64111	Rémunérations Principales Titulaires
64113	Rémunérations non Titulaires
64114	Rémunérations Emploi Aidé
64115	Rémunérations Remplacements

2016		
Budget Primitif	Décision modificative n°1	Nouveau budget
3 000,00 €	- €	3 000,00 €
1 000,00 €	- €	1 000,00 €
15 000,00 €	- €	15 000,00 €
10 000,00 €	- €	10 000,00 €
500,00 €	- €	500,00 €
25 000,00 €	- €	25 000,00 €
18 000,00 €	- €	18 000,00 €
5 500,00 €	- €	5 500,00 €
3 200,00 €	- €	3 200,00 €
15 000,00 €	- €	15 000,00 €
1 000,00 €	- €	1 000,00 €
49 000,00 €	- €	49 000,00 €
18 500,00 €	- €	18 500,00 €
5 000,00 €	- €	5 000,00 €
61 758,00 €	- €	61 758,00 €
75 000,00 €	- €	75 000,00 €
700,00 €	- €	700,00 €
- €	- €	- €
500,00 €	- €	500,00 €
8 900,00 €	- €	8 900,00 €
200,00 €	- €	200,00 €
900,00 €	- €	900,00 €
4 360 000,00 €	- €	4 360 000,00 €
278 787,00 €	- €	278 787,00 €
- €	98 400,00 €	98 400,00 €
14 000,00 €	350,00 €	14 350,00 €
2 800,00 €	390,00 €	3 190,00 €
40 900,00 €	- €	40 900,00 €
7 200,00 €	210,00 €	7 410,00 €
2 087 000,00 €	- €	2 087 000,00 €
405 000,00 €	69 000,00 €	474 000,00 €
352 000,00 €	- €	352 000,00 €
- €	- €	- €

DEPENSES

2016

Chap./ Articles	Désignation
6451	Cotisations à l'URSSAF
6453	Cotisations aux caisses de retraite
6454	Cotisations aux ASSEDIC
6458	Cotisations aux organismes sociaux
6475	Médecine du travail, pharmacie
6478	Autres charges sociales diverses
648	Autres charges de personnel
65	Autres charges de gestion courante
6541	Créances admises en non-valeur
6542	Créances éteintes
658	Charges diverses de la gestion courante
66	Charges financières
66111	Intérêts réglés à l'échéance
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE
67	Charges exceptionnelles
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés
6718	Autres charges exceptionnelles sur op.de gestion
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement
678	Autres charges exceptionnelles
68	Dotations aux amortissements, dépréc. et provisions
6875	Dot.aux prov.pour risques et charges except.
682	Dépenses imprévues
022	Dépenses imprévues
685	Virement à la section d'investissement
023	Virement à la section d'investissement
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées
6811	Dot.aux amort.des Immo.incorporelles & corporelles
TOTAL GENERAL des DEPENSES D'EXPLOITATION	

Budget Primitif	Décision modificative n°1	Nouveau budget
450 000,00 €	- 21 100,00 €	428 900,00 €
575 000,00 €	- 2 850,00 €	572 150,00 €
48 000,00 €	- 4 500,00 €	43 500,00 €
7 000,00 €	- €	7 000,00 €
12 000,00 €	- €	12 000,00 €
- €	- €	- €
80 313,00 €	- €	80 313,00 €
6 800,00 €	- €	6 800,00 €
1 000,00 €	- €	1 000,00 €
1 000,00 €	- €	1 000,00 €
4 800,00 €	- €	4 800,00 €
238 843,25 €	- €	238 843,25 €
225 000,00 €	- €	225 000,00 €
6 458,13 €	- €	6 458,13 €
687 843,25 €	- €	687 843,25 €
1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6 500,00 €	- €	6 500,00 €
1 000,00 €	- €	1 000,00 €
2 500,00 €	- €	2 500,00 €
2 800,00 €	- €	2 800,00 €
673 843,25 €	- €	673 843,25 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
306 783,88 €	- 3 200,00 €	303 583,88 €
506 783,88 €	- 3 200,00 €	503 583,88 €
395 000,00 €	- €	395 000,00 €
395 000,00 €	- €	395 000,00 €
1 154 000,00 €	- €	1 154 000,00 €
5 000,00 €	- €	5 000,00 €
1 149 000,00 €	- €	1 149 000,00 €
11 294 000,00 €	- €	11 294 000,00 €

RECETTES	
Chap./ Articles	Désignation
603	Atténuations de charges
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel
6459	Remboursements sur charges SS et Prévoyance
70	Produits des services, domaine et ventes diverses
704	Contributions
706	Prestations de services
707	Ventes de marchandises
7087	Remboursements de frais
72	Produits immobiliers
722	Immobilisations corporelles
74	Subventions d'exploitation
74	Subventions d'exploitations
75	Autres produits de gestion courante
752	Revenus des immeubles
757	Redevances versées par fermiers & concessionnaires
758	Produits divers de gestion courante
77	Produits exceptionnels
7711	Dédits et pénalités perçues
7714	Recouvrement sur créances admises en non-valeur
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale
775	Produits des cessions d'immobilisations
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions
7815	Rep.sur prov.pour risques et charges fonct.courant
002	Excédent de fonctionnement reporté
002	Excédent de fonctionnement reporté
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte.de.résul.
TOTAL GENERAL des RECETTES D'EXPLOITATION	

2016		
Budget Primitif	Décision modificative n°1	Nouveau budget
293 491,70 €	- €	293 491,70 €
57 373,00 €	- €	57 373,00 €
230 000,00 €	- €	230 000,00 €
8 119,60 €	- €	8 119,60 €
7 443 000,00 €	- €	7 443 000,00 €
6 298 000,00 €	- €	6 298 000,00 €
560 000,00 €	- €	560 000,00 €
550 000,00 €	- €	550 000,00 €
35 000,00 €	- €	35 000,00 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
1 020 000,00 €	- €	1 020 000,00 €
1 020 000,00 €	- €	1 020 000,00 €
430 000,00 €	- €	430 000,00 €
13 000,00 €	- €	13 000,00 €
396 000,00 €	- €	396 000,00 €
1 000,00 €	- €	1 000,00 €
81 793,75 €	- €	81 793,75 €
3 000,00 €	- €	3 000,00 €
- €	- €	- €
5 000,00 €	- €	5 000,00 €
3 751,75 €	- €	3 751,75 €
20 000,00 €	- €	20 000,00 €
90 000,00 €	- €	90 000,00 €
1 848 534,65 €	- €	1 848 534,65 €
1 848 534,65 €	- €	1 848 534,65 €
155 221,00 €	- €	155 221,00 €
155 221,00 €	- €	155 221,00 €
11 294 000,00 €	- €	11 294 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Chap./ Articles	Désignation
001	Déficit d'investissement reporté
020	Dépenses imprévues
020	Dépenses imprévues
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections
13911	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat - Etat
13912	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat - Régions
13913	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat - Départements
13918	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat - Autres (Ademe)
041	Opérations d'ordre (Patrimoniales)
1311	Subvention équipement - Etat
1312	Subvention équipement - Régions
1641	Emprunts en euros
16	Emprunts et dettes assimilés
1641	Emprunts en euros
20	Immobilisations incorporelles
2031	Frais d'études
2051	Concessions et droits assimilés
21	Immobilisations corporelles
2131	Bâtiments
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc
2154	Matériel industriel
2181	Installations générales, agencements
2182	Matériel de transport
2183	Matériel de bureau et matériel informatique
2184	Mobilier
2188	Autres
2248	Construction sur sol d'autrui
23	Immobilisations en cours
2313	Constructions
2315	Installations, matériels et agencements
237	Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations incorporelles
275	Dépôts et cautionnements versés
TOTAL HORS OPERATION	

2016		
Budget Primitif	Décision modificative n°1	Nouveau budget
557 364,16 €	- €	557 364,16 €
105 472,40 €	- 24 500,00 €	80 972,40 €
105 472,40 €	- 24 500,00 €	80 972,40 €
155 221,00 €	- €	155 221,00 €
- €	- €	- €
25 363,00 €	- €	25 363,00 €
72 399,00 €	- €	72 399,00 €
57 459,00 €	- €	57 459,00 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
584 000,00 €	- €	584 000,00 €
584 000,00 €	- €	584 000,00 €
10 223,50 €	28 000,00 €	38 223,50 €
- €	- €	- €
10 223,50 €	28 000,00 €	38 223,50 €
164 280,68 €	21 000,00 €	185 280,68 €
- €	- €	- €
24 000,00 €	- €	24 000,00 €
95 157,00 €	- 25 000,00 €	70 157,00 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
6 000,00 €	- €	6 000,00 €
13 358,68 €	2 500,00 €	15 858,68 €
25 765,00 €	1 500,00 €	27 265,00 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
71 616,98 €	15 000,00 €	86 616,98 €
- €	- €	- €
- €	2 500,00 €	2 500,00 €
500,00 €	- €	500,00 €
1 648 678,72 €	- €	1 648 678,72 €

DEPENSES	
Chap./ Articles	Désignation
	Opération 100-2014 Modernisation des déchèteries RAR 2014
	Opération 100-2015 Modernisation des déchèteries
	Opération 100-2016 Modernisation des déchèteries
	Opération 110-2015 Matériels roulants
	Opération 110-2016 Matériels roulants
	Opération 120-2016 Dispositifs de collecte
TOTAL des OPERATIONS	

2016		
Budget Primitif	Décision modificative n°1	Nouveau budget
3 375,00 €	- €	3 375,00 €
278 663,40 €	- €	278 663,40 €
428 500,00 €	- €	428 500,00 €
484 571,64 €	- €	484 571,64 €
563 500,00 €	- €	563 500,00 €
127 600,00 €	- €	127 600,00 €
1 886 210,04 €	- €	1 886 210,04 €

TOTAL GENERAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT

3 534 888,76 € - € 3 534 888,76 €

RECETTES	
Chap./ Articles	Désignation
001	Excédent d'investissement reporté
001	Excédent d'investissement reporté
021	Virement de la section de fonctionnement
021	Virement de la section de fonctionnement
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections
2182	Matériel de transport
28031	Amortissements des frais d'études
28033	Frais d'insertion
28051	Concessions & droits similaires,brevets,licences.
28131	Bâtiments
28135	Instal.géné.,agencements, aménagements des construc
28148	Autres constructions
28154	Matériel industriel
281728	Autres terrains
281731	Bâtiments
281735	Instal.géné.,agencements, aménagements des construc

2016		
Budget Primitif	Décision modificative n°1	Nouveau budget
- €	- €	- €
- €	- €	- €
395 000,00 €	- €	395 000,00 €
395 000,00 €	- €	395 000,00 €
1 150 000,00 €	- €	1 150 000,00 €
5 000,00 €	- €	5 000,00 €
8 010,00 €	- €	8 010,00 €
712,00 €	- €	712,00 €
2 945,00 €	- €	2 945,00 €
80 328,00 €	- €	80 328,00 €
315 586,00 €	- €	315 586,00 €
602,00 €	- €	602,00 €
73 590,00 €	- €	73 590,00 €
18 630,00 €	- €	18 630,00 €
19 436,00 €	- €	19 436,00 €
54 890,00 €	- €	54 890,00 €

RECETTES	
Grup./ Articles	Désignation
281741	Constructions sur sol d'autrui-bâtiments
281745	Const.sur sol d'autrui-Instal.géné.agence.aménage.
281748	Autres constructions
281754	Matériel industriel
281757	Agencements et aménagements du mat. et outillage
28181	Install.générales,agencement & aménagements divers
281714	Mobiliers mis à disposition
28182	Matériel de transport
28183	Matériel de bureau et matériel informatique
28184	Mobilier
28188	Autres
28248	Construct.sur sol d'autrui-Autres constructions
041	Opérations d'ordre (Patrimoniales)
1312	Subvention équipement - Régions
1313	Subvention équipement - Départements
1318	Subvention équipement - Autres (Ademe)
1641	Emprunts en euros
10	Dotations, fonds divers et réserves
1068	Excédent de fonction capitalisé
13	Subventions d'investissement reçues
1312	Régions
1313	Département
1318	Autres (Ademe)
16	Emprunts et dettes assimilés
1641	Emprunts en euros
TOTAL GENERAL des RECETTES D'INVESTISSEMENT	

2016		
Budget Primitif	Décision modificative n°1	Nouveau budget
6 889,00 €	- €	6 889,00 €
17 998,00 €	- €	17 998,00 €
13 293,00 €	- €	13 293,00 €
6 068,00 €	- €	6 068,00 €
9 262,00 €	- €	9 262,00 €
30 038,00 €	- €	30 038,00 €
- €	- €	- €
389 597,00 €	- €	389 597,00 €
6 990,00 €	- €	6 990,00 €
7 642,00 €	- €	7 642,00 €
22 228,00 €	- €	22 228,00 €
64 266,00 €	- €	64 266,00 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
276 292,01 €	- €	276 292,01 €
276 292,01 €	- €	276 292,01 €
315 173,75 €	- €	315 173,75 €
136 660,00 €	- €	136 660,00 €
- €	- €	- €
179 513,75 €	- €	179 513,75 €
1 393 423,00 €	- €	1 393 423,00 €
1 393 423,00 €	- €	1 393 423,00 €
3 534 888,76 €	- €	3 534 888,76 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 au BP 2016
DEPENSES d'EXPLOITATION

CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE 1	NOUVEAU BP 2016
011	Charges à caractère général	3 965 291,00 €	3 200,00 €	3 968 491,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 360 000,00 €	- €	4 360 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 800,00 €	- €	6 800,00 €
	Total des dépenses de gestion des services	8 332 091,00 €	3 200,00 €	8 335 291,00 €
66	Charges financières	218 541,87 €	- €	218 541,87 €
67	Charges exceptionnelles	687 643,25 €	- €	687 643,25 €
022	Dépenses imprévues	506 783,88 €	3 200,00 €	509 983,88 €
	Total des dépenses réelles	9 745 000,00 €	- €	9 745 000,00 €
023	Virement de la section de fonctionnement	395 000,00 €	- €	395 000,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre section	1 154 000,00 €	- €	1 154 000,00 €
	Total des dépenses d'ordre	1 549 000,00 €	- €	1 549 000,00 €
	TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION CUMULEES	11 294 000,00 €	- €	11 294 000,00 €

RECETTES d'EXPLOITATION

CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE 1	NOUVEAU BP 2016
019	Atténuations de charges	295 492,60 €	- €	295 492,60 €
70	Produits des services / travaux	7 443 000,00 €	- €	7 443 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	1 020 000,00 €	- €	1 020 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	410 000,00 €	- €	410 000,00 €
	Total des recettes de gestion des services	9 168 492,60 €	- €	9 168 492,60 €
77	Produits exceptionnels	31 751,75 €	- €	31 751,75 €
78	Reprise sur provisions	90 000,00 €	- €	90 000,00 €
	Total des recettes réelles	9 290 244,35 €	- €	9 290 244,35 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	155 221,00 €	- €	155 221,00 €
	Total des recettes d'ordre	155 221,00 €	- €	155 221,00 €
	RESULTAT d'EXPLOITATION REPORTE (002)	1 948 534,65 €	- €	1 948 534,65 €
	TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION CUMULEES	11 294 000,00 €	- €	11 294 000,00 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE 1	NOUVEAU BP 2016
20	Immobilisations incorporelles	10 223,50 €	28 000,00 €	38 223,50 €
21	Immobilisations corporelles	164 280,68 €	21 000,00 €	143 280,68 €
29	Immobilisations en cours	71 616,98 €	17 500,00 €	89 116,98 €
	Opérations d'équipement	1 886 210,04 €	- €	1 886 210,04 €
	Total des dépenses d'équipement	2 132 331,20 €	24 500,00 €	2 156 831,20 €
16	Emprunts et dettes assimilées	584 000,00 €	- €	584 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	500,00 €	- €	500,00 €
020	Dépenses imprévues	105 472,40 €	24 500,00 €	80 972,40 €
	Total des dépenses financières	689 972,40 €	24 500,00 €	665 472,40 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 822 303,60 €	- €	2 822 303,60 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	155 221,00 €	- €	155 221,00 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	155 221,00 €	- €	155 221,00 €
	DEFICIT d'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	557 364,16 €	- €	557 364,16 €
	TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 534 888,76 €	- €	3 534 888,76 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE 1	NOUVEAU BP 2016
19	Subventions d'investissement	316 178,75 €	- €	316 178,75 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 393 423,00 €	- €	1 393 423,00 €
	Total des recettes d'équipement	1 709 596,75 €	- €	1 709 596,75 €
10	Dotations, fonds, réserves (1068)	276 292,01 €	- €	276 292,01 €
	Total des recettes financières	276 292,01 €	- €	276 292,01 €
	Total des recettes réelles d'investissement	1 985 888,76 €	- €	1 985 888,76 €
021	Virement de la section d'exploitation	395 000,00 €	- €	395 000,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	1 154 000,00 €	- €	1 154 000,00 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 549 000,00 €	- €	1 549 000,00 €
	TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 534 888,76 €	- €	3 534 888,76 €



SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

GRILLE TARIFAIRE

Tarifs fixés par délibération du Comité Syndical en date du 28 juillet 2016

1) PRESTATIONS DE COLLECTE et de TRAITEMENT des DECHETS

1-1 / PRESTATIONS DE COLLECTE

	€ H.T.	Taux de TVA
Location de bennes à ordures ménagères	250,00 € / jour	10%
Location de bacs à ordures ménagères	2,00 € / jour	10%
Livraison *	1,00 € / km	10%
Ramassage complémentaire	2,00 € / km	10%
Collecte de papier en VU *	1,00 € / km	10%

* distance aller simple

1-2 / PRESTATIONS de TM

	€ H.T.	Taux de TVA
Mélange (emballages et papiers)	160,00 € à 190,00 € / tonne	10%
Mélange (emballages et papiers) en consignes étendues	180,00 € à 210,00 € / tonne	10%
Emballages	170,00 € à 200,00 € / tonne	10%
Emballages en consignes étendues	190,00 € à 220,00 € / tonne	10%
Papiers à surcrier sur chaîne de tri	38,00 € à 48,00 € / tonne	10%
Papiers pour surtri simplifié	10,00 € à 20,00 € / tonne	10%
Mise en balles de produits livrés triés	13,00 € à 16,00 € / tonne	10%

1-3 / PRESTATIONS de TRAITEMENT des DECHETS VERTS et du BOIS

	€ H.T.	Taux de TVA
Traitement des déchets organiques par compostage	35,00 € / tonne	20%
Traitement du bois	35,00 € / tonne	20%
Location broyeur (+ opérateur) sur site extérieur	255,00 € / heure	20%
Location broyeur et chargeur (+ opérateur) sur site extérieur	295,00 € / heure	20%
Transport matériel *	2,70 € / km	20%

* distance aller simple

1-4 / TRAITEMENT des DECHETS NON VALORISABLES

	€ H.T.	Taux de TVA
Déchets ultimes (TGAP incluse)	90,00 € / tonne	20%

2) VENTE de PRODUITS :

COMPOST

	€ H.T.	Taux de TVA
Maille 0/20 au départ de l'Eco-pôle		
0 - 20 tonnes	13,50 € / tonne	10%
21 - 200 tonnes	9,00 € / tonne	10%
201 - 500 tonnes	7,50 € / tonne	10%
+ 501 tonnes	6,00 € / tonne	10%

	€ H.T.	Taux de TVA
Maille 0/15	15,00 € / tonne	10%
✓ à l'Eco-pôle (volume minimum de 3.5 m ³)		

	€ T.T.C	Taux de TVA
✓ en déchèterie	2,00 € les 80 L	10%
- vrac	4,50 € l'unité	10%
- sac de 40 L		

MULCH

	€ H.T.	Taux de TVA
A l'Eco-pôle (volume minimum de 3.5 m ³)	12,00 € / tonne	10%

BROYAT de BOIS A

	€ H.T.	Taux de TVA
Maille 50 mm	40,00 € / tonne	10% *
Majoration supplément broyat de souches (12% mini)	7,00 € / tonne	10% *

* 20 % si autre destination que combustible

3) RACHAT de MATERIAUX

	€ H.T.	Taux de TVA
Bois non traité : palettes, caquettes... (1)	10,00 € / tonne	20%
Papiers et JRM	75,00 € / tonne	20%
Cartons (2)	75,00 € / tonne	20%
Verre	10,00 € / tonne	20%
Films plastiques	- €	-
Polystyrène	- €	-
Autres plastiques durs	- €	-

(1) purcé en bois de catégorie A > 55%

(2) variation mensuelle selon indices et mois de référence Mai 2016

4) ACCES des PROFESSIONNELS en DECHETERIES :

	€ H.T.	Taux de TVA
Forfait annuel pour l'accès des professionnels en déchèterie	45,00 € / an ⁽¹⁾	10%
Rédaction de badge	5,00 € / badge	20%
Droit d'accès temporaire et professionnels hors territoire	5,00 € / passage	10%
Facturation au volume :		
Tout venant	19,50 € / m ³	10%
Gravats	11,00 € / m ³	10%
Bois traité	15,00 € / m ³	10%
Déchets verts	6,00 € / m ³	10%

Déchets acceptés gratuitement : bois non traité (palettes jetables, cassettes), cartons, ferailles, verre d'emballages (bouteilles, pots & bocaux), papiers, polystyrènes et films souples...

⁽¹⁾ 12 mois glissants, facturation au 1^{er} passage

5) LOCATION DE CONTENANTS :

Location livrée durée (engagement) ¹² mois min)	Location ponctuelle		Taux de TVA
	Par mois	Par jour	
Caisson ouvert 15 m ³	50,00 €	2,50 €	20%
Caisson 15 m ³ à capot (cartons...)	68,00 €	3,50 €	20%
Caisson 15 m ³ compartimenté à capot	70,00 €	3,50 €	20%
Caisson ouvert 27 ou 30 m ³	55,00 €	3,00 €	20%
Caisson 30 m ³ à capot (cartons...)	90,00 €	4,50 €	20%
Plateau (palettes)	20,00 € / mois	2,50 €	20%
Caisse-palette	7,00 € / mois	5,00 €	20%
Borne 3-4 m ³ (verre)	10,00 € / mois	5,00 €	20%
Big-bag	gratuit	gratuit	-

6) TRANSPORT :

	€ HT	Taux de TVA
Forfait prise en charge (10 premiers km inclus)	20,00 €	20%
km supplémentaires du]10 ^{ème} au 30 ^{ème}]	2,80 € / km	20%
km supplémentaires du]30 ^{ème} au 50 ^{ème}]	2,20 € / km	20%
km supplémentaires au-delà du 50 ^{ème}	1,80 € / km	20%
Cas particulier du verre : collecte spécifique	40,00 € HT / tonne	20%

7) MAIN D'OEUVRE :

	€ H.T.	Taux de TVA
Coût horaire	30,00 € / heure	20%

TARIFS DEDIES A LA GESTION DES DECHETS DES COLLECTIVITES

LOCATION de CONTENANTS

	€ H.T.	Par mois	Taux de TVA
Caisson 15 m ³	2,50 €	40,00 €	20%
Caisson 27 ou 30 m ³	3,00 €	45,00 €	20%

TRAITEMENT des DECHETS

	€ H.T.	Taux de TVA
Déchets verts (compostage)	25,00 € / tonne	20%
Tout-venant (enfouissement)	65,00 € / tonne	20%

PRESTATION de BROYAGE sur SITE (TAILLE)

- ⇒ Broyat conservé sur la Commune
- Déplacement du matériel (km aller)
- Location broyeur + opérateur
- Surplus pour chargeur/manuscopique

TRANSPORT

	€ H.T.	Taux de TVA
La rotation	2,00 € / km	20%
	200,00 € / heure	20%
	40,00 € / heure	20%
	35,00 €	20%



CONVENTION POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La présente convention est conclue entre les parties soussignées suivantes :

- le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (S.I.M.E.R.), dont le siège social est situé 31 rue des Clavières – 86500 MONTMORILLON, représenté par Monsieur Yves BOULOUX, son Président en exercice, dûment habilité par délibération en date du

Ci-après dénommé le « SIMER »,

Et,

-la Communauté de Communes du Haut-Limousin, sis 12 avenue Jean Jaurès – 87300 BELLAC, représenté par Monsieur, son Président en exercice, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du

Ci-après dénommée « Communauté de Communes du Haut-Limousin ».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention.

La présente convention a pour objet la collecte des ordures ménagères sur les Hameaux de la « Beaune » Commune de Bussière-Poitevine, pour 4 foyers.

Article 2 : Nature des déchets.

Déchets ménagers et assimilés.

Article 3 : Fréquence du service.

Le service est mis en place selon une fréquence hebdomadaire (1 passage par semaine en porte à porte).

Article 4 : Participation financière.

La participation annuelle demandée à la Communauté de Communes du Haut Limousin sera calculée sur une base forfaitaire correspondant au calcul suivant :

Tarif euros/Foyer* x nombre de Foyers**

*** : 184 € TTC**

**** : 4**

La participation annuelle à verser au SIMER, pour 2016, sera donc de 736,00 euros TTC.

Le règlement sera effectué semestriellement entre les mains du Trésorier du SIMER après émission d'un titre de recette.

Le coût sera réexaminé chaque année et contractualisé, le cas échéant, par un avenant à la présente convention.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour une durée d'un an à compter du 1^{er} JANVIER 2016.

Elle sera renouvelable par tacite reconduction et par période d'un an, dans la limite de 3 reconductions.

La dénonciation de la convention pourra être faite par l'une ou l'autre des parties au moins trois mois avant l'expiration de chaque période, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Etablie en double exemplaire.

Montmorillon, le2016

Bellac, le

2016

**Pour le SIMER,
...Monsieur Yves BOULOUX**

**Pour la Communauté de Communes
du Haut Limousin,
Monsieur.....**

Président

Président

(signatures précédées de la mention « lu et approuvé »)

